



Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements
Subscriptions \$2 par an
a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE - OF Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"
Bureau de Poste: 917 ou
25 rue St-Gabriel, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"
Hôtel de Ville, — Montréal

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"
Post Office Box: 917 or
25 St. Gabriel St., Montreal

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"
City Hall, — Montreal
TELEPHONE MAIN 4240

OPINIONS LEGALES

Gardien à la rue St-Etienne, à la traverse du chemin de fer

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 2 juin 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

Par résolution adoptée à une assemblée de votre Commission, tenue le 5 mai dernier, les avocats de la Cité ont été requis de donner leur opinion sur la question de savoir si la Cité peut forcer la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc de placer un gardien à la traverse de la rue St-Etienne.

Nous avons l'honneur de répondre comme suit à la demande contenue dans ladite résolution :

Il résulte d'une correspondance échangée entre l'inspecteur de la Cité et la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, représentée par M. H.-E. Whittinberger, son surintendant, que votre Commission, ayant appris qu'un accident sérieux a eu lieu récemment à la traverse de la rue St-Etienne, a notifié la Compagnie de placer immédiatement un gardien à ladite rue, pour avertir le public de l'approche des trains qui passent sur la ligne de chemin de fer de la Compagnie sur cette rue, mais que le surintendant de la Compagnie aurait répondu qu'il ne considérerait pas que cette traverse aurait besoin de protection, parce que les mouvements des trains sont lents et que les piétons et les chars urbains, en prenant les précautions ordinaires, n'auraient à craindre aucun accident.

D'après l'Acte des Chemins de Fer du Canada, 3 Edouard VII, Chap. 58, clause 199, la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc doit, entre autres obligations, ériger et entretenir, le long du chemin de fer, des clôtures, barrières, garde-bestiaux, comme suit :

"(a) Des clôtures d'une hauteur minima de 4 pieds 6 pouces des deux côtés de la voie."

D'autres dispositions de l'Acte des chemins de fer (clauses 186, 191 et 227) pourvoient à la limite de vitesse des trains, locomotives des chemins de fer, à travers la partie populeuse d'une cité, ville ou village, à l'emploi de gardiens ou autres personnes ou de certaines mesures pour éloigner ou diminuer le danger ou l'obstruction auxquels peuvent donner lieu le croisement d'une ligne de chemin de fer dont la construction est autorisée au-dessus, le long ou en travers d'une voie publique existante; et pourvoient également à ce que telle voie du chemin de fer soit clôturée ou dûment gardée de la manière prescrite par lesdits actes ou par règlements ou ordonnances de la Commission des Chemins de Fer.

L'Acte des Chemins de Fer décrète néanmoins, et notamment aux articles 184, 185 et suivants, que lorsqu'il s'agit de la permission de construire un chemin de fer au-dessus,

LEGAL OPINIONS.

Watchman for the St. Etienne street Railway Crossing.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 2nd, 1908.

To the Chairman and Members of the Road Committee,

Gentlemen,

By a resolution adopted at a meeting of your Committee, held the 5th of May last, the City attorneys were asked to give their opinion as to whether the City could compel the Grand Trunk Ry Co., to establish a watchman at the St-Etienne street crossing.

We beg to answer as follows to the question contained in the said resolution :

From a correspondence exchanged between the City surveyor and the Grand Trunk Ry Co., represented by Mr. W. E. Whittinberger, its superintendent, that your Committee, having been informed that a serious accident recently happened at the St. Etienne street crossing, had notified the Company to place, at once, a watchman at the said street, so as to warn the public of the approaching trains which pass over the Company's track in said street, but that the superintendent answered he did not consider that the said crossing needed protection, as the moving of trains was slow and that the pedestrians and the street railway, by taking ordinary precautions, would not be exposed to any accident.

According to the Railway Act of Canada, 3 Edw. VII, chap. 58, clause 199, the Grand Trunk Railway Company must, among other obligations, erect and maintain along the railway, fences, gates, cattleguards, as follows :

"(a) Fences of a minimum height of 4 feet 6 inches on each side of the railway."

Other provisions of the Railway Act (clauses 186, 191 and 227) provide to the rate of speed of trains, locomotives passing through the thickly peopled portion of a city, town or village, to the employment of watchmen or other persons or of certain measures to remove or diminish danger or the obstruction which may be occasioned by a railway crossing, the construction of which was authorized above, along or across an existing public thoroughfare; and provide also that said railway track be fenced or duly guarded in the manner prescribed by the said acts, or by by-laws or ordinances enacted by the Board of Railway Commissioners.

The Railway Act nevertheless enacts, and more specially articles 184, 185 and subsequent articles, that when permission to build a railway above, along or across an existing highway, is asked for, the Board of Railway Commis-

le long ou en travers d'une voie publique existante, c'est la Commission des Chemins de Fer, établie par ledit statut, qui peut, par ordonnance, régler et déterminer les conditions qu'elle juge à propos d'établir relativement à la protection, sûreté et commodité publiques.

D'après les faits exposés plus haut et l'interprétation donnée auxdits statuts, nous sommes d'opinion que la Cité ne peut forcer la compagnie du Chemin de fer du Grand-Tronc de placer un gardien à la traverse de la rue St-Etienne, mais que si elle a des motifs de plaintes au sujet de ladite traverse et si le public n'est pas suffisamment protégé contre les accidents, qu'elle doit s'adresser à la Commission des Chemins de Fer en vertu du statut précité, lui exposant ses griefs afin de demander qu'il y soit fait droit.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Droit de la Cité de forcer la "Montreal Water and Power Company" de remplacer ses tuyaux, en cas d'insuffisance de ces derniers

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 12 juin 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Par résolution de votre Commission, en date du 29 mai dernier, nous avons été requis de dire si, en vertu des contrats existant entre les ci-devant municipalités de Saint-Henri, de Sainte-Cunégonde, de la ville de la Côte Saint-Louis et la "Montreal Water & Power Company, la Cité pouvait forcer ladite Compagnie à poser des tuyaux à eau d'un plus fort diamètre, lorsque les tuyaux existant sont insuffisants pour les besoins des citoyens, et en cas d'incendie.

Nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons examiné les contrats, règlements et bail emphytéotique déterminant les obligations et droits respectifs des trois municipalités ci-dessus et de la Compagnie, et voici la conclusion à laquelle nous en sommes arrivés concernant la question soumise:

1. En vertu du contrat intervenu devant le notaire Bissonette, le 30 janvier 1891, entre la ville de Saint-Henri et "The Montreal Island Water & Electric Company," cette dernière s'engageait de fournir à la ville de Saint-Henri et à ses habitants de l'eau en quantité suffisante tant pour l'usage public que domestique; et, au cas où elle ne serait pas fournie telle que ci-dessus, les dommages que la ville de Saint-Henri encourra de ce chef seront établis par trois arbitres, dont l'un nommé par la ville de Saint-Henri, l'autre par la Compagnie, et le troisième par un juge de la Cour Supérieure.

Si donc la Cité était en état d'établir que la Compagnie ne remplit pas ses obligations au point de vue de la quantité d'eau fournie, tant pour l'usage public que domestique de la ci-devant ville de Saint-Henri et de ses habitants, elle pourrait procéder à la nomination d'arbitres pour établir les dommages qu'elle aura subis par le fait que la Compagnie n'aurait pas exécuté ses obligations, mais elle ne pourrait pas la forcer à poser des tuyaux à eau plus gros même si la Cité était convaincue que les tuyaux actuels sont insuffisants pour les besoins des citoyens et pour la protection en cas d'incendie;

2. D'après le contrat passé devant John Fair, N.P., le 8 octobre 1891, entre la ville de la Côte Saint-Louis et "The Montreal Water & Power Co.," les tuyaux à être posés par cette dernière doivent être de la dimension déterminée par l'Ingénieur nommé par la municipalité, selon les besoins de la localité, et pourvu néanmoins que ces tuyaux n'aient pas moins de quatre pouces de diamètre et qu'ils soient en fonte de première qualité. Il est de plus stipulé que l'aqueduc que la Compagnie s'engage à construire sera

établi, conformément à la dite ordonnance, et que la Cité, en vertu de la dite ordonnance, pourra, par ordonnance, établir, régler et déterminer les conditions qu'elle juge à propos d'établir relativement à la protection, sûreté et commodité publiques.

According to the above cited facts and the interpretation given to said statutes, we are of opinion that the City cannot compel the Grand Trunk Ry Co., to place a watchman at the St. Etienne street crossing, but that, if it has reasons to complain against the said crossing and if the public is not sufficiently protected against accidents, that it must apply to the Board of Railway Commissioners, in virtue of the above cited statute, exposing to said Board its grievances and asking that they be complied with.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City attorney,
(For the City attorneys).

Right of the City to compel the Montreal Water and Power Company to replace its water mains when same are insufficient

LAW DEPARTMENT.

Montréal, June 12th., 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen:

By a resolution of your Committee, dated the 29th of May last, we were asked to state whether, in virtue of the contracts existing between the former municipalities of St. Henry, Ste. Cunégonde, town of Côte St. Louis and the Montreal Water & Power Company, the City could compel the said Company to lay water mains of greater dimension, when the existing mains were insufficient for the needs of the citizens and in case of fire.

We beg to report that we have examined the contracts, the by-laws and the emphyteutic lease fixing the obligations and respective rights of the three above mentioned municipalities and of the Company, and the conclusion we have arrived at, concerning the question submitted to us is as follows:

1. In virtue of a contract passed before Mr. Bissonette, notary, on the 30th of January 1891, between the town of St. Henry and the Montreal Island Water & Electric Company, the latter Company bound itself to supply the town of St. Henry and its citizens with a sufficient quantity of water for public as well as domestic purposes; and in case the water supply should not be sufficient, the damages suffered by the City of St. Henry on that account, were to be determined by three arbitrators, appointed, one by the town of St. Henry, one by the Company and the third by a judge of the Superior Court.

Therefore, if the City can prove that the Company is not fulfilling its obligations as regards the quantity of water supplied, either for public or domestic purposes to the former town of St. Henry and its citizens, the City may have arbitrators appointed in order to establish the damages which it has suffered owing to the fact that the Company has not fulfilled its obligations, but it cannot compel the Company to lay water mains of greater dimension, even if it was convinced that the existing mains are insufficient for the needs of the citizens and for fire protection.

2. According to the contract passed before John Fair, N.P., on the 8th of October 1891, between the town of Côte St. Louis and the Montreal Water & Power Co., the pipes to be laid by the said Company were to be of the dimension determined by the engineer appointed by the municipality, according to the requirements of the locality, provided, however, that the said pipes were not less than four inches in diameter and were made of the best iron. It was moreover stipulated that the water-works which the Company was bound to construct were to be at all

en aucun temps, excepté durant le temps de réparations absolument nécessaires, d'une capacité suffisante pour lancer sur les flammes, en cas d'incendie, à la première alarme donnée, de trois bornes-fontaines différentes, trois jets d'eau simultanés, d'un boyau de trois cents pieds de longueur par 2½ pouces de diamètre, avec un ponce de bec (nozzle), à une hauteur de pas moins de 75 pieds; et à part les cas d'incendie, la pression dans les tuyaux de la municipalité devrait être au moins de 35 livres par ponce carré.

Il est de plus mentionné audit contrat que si en aucun temps, pour aucune cause quelconque, et après mise en demeure, la Compagnie néglige et refuse de remplir aucune des obligations à elle imposées par son contrat avec la ville de la Côte Saint-Louis, la municipalité aura alors le droit de racheter l'aqueduc par elle vendue à la Compagnie, de même que le matériel de cette dernière posé ou situé dans ladite municipalité, y compris le privilège de fournir l'eau durant la balance du terme du contrat en payant à ladite Compagnie, au temps du rachat, la valeur de l'outillage et du matériel ainsi que du privilège de fournir l'eau devant être déterminée par arbitres nommés à cette fin de la façon ordinaire.

Ainsi, si la Compagnie a rempli et remplit les obligations qui lui sont imposées de par son contrat quant au diamètre de ses tuyaux de même que quant à la pression à être donnée, la Cité n'a pas le droit de forcer la Compagnie à poser des tuyaux d'un plus fort diamètre que ceux qui sont actuellement posés même en supposant que la Cité serait convaincue qu'ils sont insuffisants pour les besoins des citoyens et pour la protection en cas d'incendie;

3. Par bail emphytéotique passé devant le notaire Pérodeau, le 4 septembre 1891, entre la ville de Sainte-Cunégonde de Montréal et la "Montreal Water & Power Company," cette dernière s'est engagée à fournir en aucun temps de l'eau en quantité suffisante, à une pression d'au moins 45 livres au ponce carré, pour tous les besoins ordinaires y compris les bornes-fontaines construites et à être construites, et 75 lbs au ponce carré au cas d'incendie, et ce aux endroits les plus élevés de la Cité.

À défaut par ladite Compagnie de remplir toutes et chacune de ses obligations, elle sera privée des droits et privilèges qui lui ont été conférés tant par son bail que par le règlement qui en est la base; et, au cas où ladite Compagnie négligerait de fournir de l'eau à ladite Cité et à ses habitants, ladite Cité aura le droit de prendre possession de son système d'aqueduc et de s'en servir pour fournir de l'eau ainsi que pour en fournir à ses habitants.

Cependant il n'est nullement dit dans le contrat de bail que la ville de Sainte-Cunégonde pourra forcer la Compagnie à poser des tuyaux de plus fort diamètre lorsqu'elle sera convaincue que ceux existant sont insuffisants pour les besoins des citoyens et pour la protection en cas d'incendie.

Nous sommes donc forcés de conclure, en ce qui concerne Ste-Cunégonde, de la même façon que nous l'avons fait touchant la ville de la Côte Saint-Louis et la ville de Saint-Henri, et de déclarer à savoir que la Cité de Montréal ne peut forcer la Compagnie à accroître le diamètre de ses tuyaux, dans le cas où la Cité serait convaincue qu'ils sont insuffisants pour les besoins des citoyens et pour la protection en cas d'incendie.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité).

times, except during the time absolutely required for repairs, of a sufficient capacity to throw upon the flames, in case of fire, at the first alarm given, from three hydrants, three simultaneous streams of water from a hose three hundred feet long and two inches and a half diameter, with a one inch nozzle, to a height of not less than seventy-five (75) feet. Except in cases of fire, the pressure in the pipes of the municipality was to be kept at least at thirty-five (35) pounds to the square inch.

It was moreover mentioned in said contract that, if at any time, for any cause whatever, and after having been notified so to do, the Company should neglect or refuse to perform any of the obligations imposed by its contract with the town of Côte St. Louis, the latter municipality would have the right to buy back the water-works sold to the Company, as well as the plant or material of the said Company lying and situate in said municipality, including the privilege of supplying water during the remaining term of the contract by paying over to the said Company the value, at the time of redemption, of said plant and material and the privilege of supplying water, as determined by arbitrators appointed for said purpose in the usual way.

Thus, if the Company has performed in the past and still perform the obligations imposed upon them by their contract, as regards the diameter of their pipes and the pressure to be given, the City has not the right to compel the Company to lay mains of a greater dimension than those presently laid, supposing even that the City was convinced that they are insufficient for the needs of the citizens and for fire protection.

3. According to an emphyteutic lease passed before Mr. Perodeau, notary, on the 4th September 1891, between the City of Ste. Cunégonde of Montreal and the Montreal Water & Power Co., the latter Company bound itself to supply at any time a sufficient quantity of water, at a pressure of at least 45 pounds per square inch for all ordinary requirements, including hydrants laid or to be laid, and 75 pounds per square inch in case of fire, at the highest parts of the City.

In case the said Company should fail to fulfil all its obligations, it shall be deprived of all the rights and privileges accruing to it, in virtue of the lease and of the by-law upon which the same is based; and in case the said Company should neglect to furnish water to the said City and its inhabitants, the said City shall have the right to take possession of the said system of water-works and to use the same in order that the said municipality and its inhabitants may be supplied with water.

However it is not stated anywhere in the said lease that the City of Ste. Cunégonde shall have the right to compel the Company to lay mains of a greater dimension when it shall be convinced that the existing mains are insufficient for the needs of the citizens and for fire protection.

We therefore come to the same conclusion as regards Ste. Cunégonde, as in the case of the town of St. Louis and St. Henry, and we beg to state that the City of Montreal cannot compel the Company to increase the diameter of its pipes, even in case the City should be convinced that they are insufficient to meet the requirements of the citizens and for fire protection.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and chief City attorney.

(For the City attorneys).

Petition from Proprietors of Beaudoin street,
West side, anent the use of a lane:

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, June 12th, 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

We beg to report to your Committee that we have taken communication of a petition submitted to your Committee on behalf of proprietors of Beaudoin street, west side, by

Requête des propriétaires de la rue Beaudoin,
côté Ouest, au sujet de l'usage d'une ruelle

DEPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 12 juin 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de faire rapport à votre Commission que nous avons pris connaissance d'une requête soumise à votre Commission, de la part des propriétaires de

la rue Beaudoin, côté Ouest, par laquelle ils demandent l'autorisation de se servir d'une ruelle voisine des terrains qui ont été vendus l'an dernier par la Cité.

Après examen d'un plan préparé par l'inspecteur de la Cité, montrant la localisation desdits terrains, ainsi que les titres de vente de ces terrains, nous sommes d'avis que la ruelle en question a été réservée pour un droit de passage commun, en faveur seulement des acquéreurs des terrains vendus par la Cité l'an dernier, et que les propriétaires de ladite rue Beaudoin, côté Ouest, n'y ont pas accès.

Dans les circonstances, la Cité ne peut pas intervenir pour augmenter la servitude existant en faveur des propriétaires auxquels elle a cédé, sur son propre terrain, une ruelle pour leur usage commun. Il faudrait le consentement de tous les acquéreurs des terrains en question pour obtenir l'exercice du même droit de passage pour les requérants.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité).

Soumission de MM. Labelle & Lessard pour reconstruction de la station de pompiers No 20

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 12 juin 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Votre Commission, dans sa séance du 5 juin courant, ayant pris connaissance d'un extrait des procès-verbaux de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant qu'une lettre de MM. Labelle & Lessard, en rapport avec certain contrat pour la reconstruction du poste No 20, soit transmise au Département en Loi, il fut résolu de renvoyer ces documents audit Département en Loi pour rapport.

En réponse aux instructions contenues dans la résolution de votre Commission, nous avons l'honneur de déclarer que nous avons pris connaissance de la lettre de MM. Labelle & Lessard, par laquelle ils demandent de consulter les avocats de la Cité sur la légalité d'un certain contrat qui leur a été adjugé le 17 octobre 1907 pour la reconstruction du poste de pompiers No 20.

D'après les documents annexés à la demande de votre Commission, il appert que les nommés Labelle & Lessard s'étaient portés soumissionnaires pour la reconstruction du poste de pompiers No 20 et qu'un crédit de \$15,000 avait été voté pour cette fin, mais que le contrat fut adjugé aux plus bas soumissionnaires (MM. Labelle & Lessard) à la condition qu'un crédit égal à la différence entre le crédit voté de \$15,000 et le montant de la soumission de \$26,990, savoir, \$11,990, soit accordé par le Conseil, lequel crédit supplémentaire fut refusé par la Commission des Finances.

La question ayant été reconsidérée par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, dans sa séance du 20 mai dernier, cette Commission recommanda, vu l'état dilapidé de ladite station de pompes, d'ériger une nouvelle caserne au lieu de reconstruire l'ancienne, et elle fit en conséquence rapport pour demander au Conseil un crédit additionnel de \$35,000 pour cet objet, à condition que les plans et spécifications soient approuvés par le Conseil et que de nouvelles soumissions soient demandées.

La Commission des Incendies et de l'Eclairage ayant fait rapport à la Commission des Finances, cette dernière recommanda au Conseil qu'un crédit de \$35,000 fût voté pour l'érection d'une nouvelle station de pompes au coin des rues Craig et Chenneville. Le Conseil, en assemblée spéciale tenue le 26 mai dernier, approuva le tout, sujet aux formalités ci-dessus prescrites.

Dans ces circonstances, et d'après l'exposé ci-dessus, nous sommes d'opinion que la soumission de MM. Labelle & Lessard n'a jamais eu d'effet et que, par conséquent, le prétendu contrat qu'ils invoquent pour la reconstruction

which they asked for authority to use the lane next to the grounds sold last year by the City.

After having examined a plan prepared by the City surveyor showing the site of said grounds, also the titles of sale of said grounds, we are of opinion that the lane in question was reserved for a right of way only in favor of purchasers of said grounds sold by the City last year, and that the proprietors of said Beaudoin street, West side, have no access thereto.

In the circumstances, the City cannot interfere to increase the servitude existing in favor of proprietors to which was ceded, on the City's own grounds, a lane for their common use. In order to obtain the exercise of the same right of way for the petitioners, the consent of all the purchasers of the grounds in question would be necessary.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and chief City attorney.
(For the City attorneys.)

Messrs. Labelle & Lessard's tender for the rebuilding of No. 20 Fire-Station.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, 12th June 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen:

Your Committee, at its meeting held the 5th of June instant, having taken communication of an extract of minutes from the Fire and Light Committee, asking that a letter from Messrs Labelle & Lessard anent a certain contract for the rebuilding of No. 20 fire-station be sent to the Law Department, it was resolved to refer said documents to the said Law Department for report.

In reply to instructions contained in your Committee's resolution, we beg to state that we have taken communication of Messrs. Labelle & Lessard's letter, by which they desire to consult the City attorneys as to the legality of certain contract awarded to them on the 17th of October 1907 for the rebuilding of No. 20 fire-station.

According to the documents annexed to your Committee's demand, it appears that Messrs. Labelle & Lessard tendered for the rebuilding of No. 20 fire-station, and that an appropriation of \$15,000 was voted for said purpose, but that the contract was awarded to the lowest tenderers (Messrs. Labelle & Lessard), conditionally however, that an appropriation equal to the difference between the appropriation voted, to wit \$15,000 and the amount of the tender \$26,990 or \$11,990 be granted by Council, which supplementary appropriation was refused by the Finance Committee.

The question having been reconsidered by the Fire & Light Committee, at its meeting held the 20th of May last, this Committee recommended in view of the dilapidated state of said fire-station, a new station be erected instead of rebuilding the old one and reported accordingly to Council asking for an additional appropriation of \$35,000 for said purpose, conditionally however, that plans and specifications are approved of by Council and that new tenders are called for.

The Fire and Light Committee having made a report to the Finance Committee, the latter recommended to Council that an appropriation of \$35,000 be voted for the erection of a fire-station, corner of Craig and Chenneville streets. The Council, at a special meeting held the 26th of May last approved of the whole, subject to the formalities above prescribed.

In the above circumstances, and according to the above statement of facts, we are of opinion that Messrs Labelle & Lessard's tender never had any effect and that, accord-

de la caserne No 20 n'a aucune existence légale et que tel contrat ne peut être continué comme ils le demandent par leur lettre, de manière à s'appliquer à de nouvelles soumissions ou à un nouveau contrat nécessité pour la construction de la nouvelle caserne autorisée par le Conseil.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et avocat en chef de la Cité.
(Pour les avocats de la Cité).

ingly the supposed contract which they appeal to for the rebuilding of No. 20 fire-station has no legal existence and that such contract could not be continued as they ask by their letter so as to apply to new tenders or to a new contract necessitated for the construction of the new fire-station authorized by Council.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and chief City attorney,
(For the City Attorneys).

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE re ENLEVEMENT DE LA NEIGE, ETC

Compte rendu de l'assemblée du 27 mai

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, O'Connell, Dagenais, Yates et Larivière.

Sont aussi présent: MM. W.-G. Ross, directeur-gérant de la "Montreal Street Ry Co.", Duncan McDonald, gérant général, et W.-J. White, procureur de la "Montreal Street Ry. Co."

Sur proposition de M. l'échevin Larivière, il est Résolu: Que M. l'échevin L.-A. Lapointe soit nommé président de cette Commission.

Le secrétaire soumet alors les documents suivants:

(1) Extrait des minutes du Conseil municipal, en date du 18 mai 1908, renvoyant à cette Commission spéciale un rapport de la Commission de la Voirie soumettant une offre de la "Montreal Street Ry Co." à l'effet d'enlever la neige dans certaines rues de la Ville;

(2) Projet de règlement à l'effet de permettre à la "Montreal Street Ry Co." de transporter des marchandises (freight) dans les rues de la Ville;

(3) Offre, de la "M. S. R. Co.", de transporter des marchandises, en date du 2 octobre 1907;

(4) Requête du "Board of Trade" et de la Chambre de Commerce, demandant qu'il soit permis à la "M. S. R. Co." de transporter des marchandises;

(5) Requête de l'Union des Ingénieurs, s'opposant à l'enlèvement de la neige par la "M. S. R. Co.";

(6) Avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, à l'effet d'amender le règlement No. 210 re enlèvement de la neige et concernant le transport des marchandises par la "M. S. R. Co."

M. l'échevin L.-A. Lapointe, président, déclare que, à son avis, le meilleur mode de procédure à suivre serait de prendre le règlement No. 210, clause par clause, et d'apporter audit règlement les amendements requis de manière à rencontrer les vues de la Compagnie et les besoins de la Ville.

Il est en conséquence

Résolu: De procéder de la manière suggérée par M. le président.

La section 1 du règlement No. 210 étant lue, elle est amendée en ajoutant les mots "et des marchandises" (freight) après le mot "passagers", dans la 4ème ligne.

La section 2 étant lue, elle est amendée en y ajoutant les mots "en fer ou en acier" après le mot "poteaux", dans la huitième ligne.

SPECIAL COMMITTEE re REMOVAL OF SNOW, ETC

Report of meeting held, the 27th of May.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, O'Connell, Dagenais, Yates and Larivière.

Were also present Messrs. W. G. Ross, Man. Director of the Montreal Street Railway Co.; Duncan McDonald, Gen. Manager, and W. J. White, attorney for the Montreal Street Railway Co.

On motion of Alderman Larivière, it was

Resolved: That Ald. L. A. Lapointe be appointed chairman of this Committee.

The secretary then submitted the following documents:

(1) Extract from the minutes of the City Council, dated 18th May 1908, referring to this Special Committee a report from the Road Committee, submitting offer made by The Montreal Street Railway Company to remove snow from certain streets of the City of Montreal;

(2) Draft of by-law to allow the Montreal Street Railway Company to carry freight in the streets of the City of Montreal;

(3) Offer of the Montreal Street Railway Company to carry freight, dated 2nd October 1907;

(4) Petition from the Board of Trade and "Chambre de Commerce," asking that the Montreal Street Railway Company be allowed to carry freight;

(5) Petition from the Union of Engineers, against the removal of snow by the Montreal Street Railway Company;

(6) Notice of motion by Ald. L. A. Lapointe, to amend by-law No. 210, re removal of snow and concerning carrying of freight by the M. S. R. Co.

The chairman, Ald. L. A. Lapointe, stated that, in his opinion, the best mode of procedure to be followed in connection with this matter, would be to take up By-law No. 210, clause by clause, and make the necessary amendments to said by-law, so as to meet the views of the Company and of the City.

It was accordingly

Resolved: To proceed as suggested by the Chairman.

Section 1 of By-Law No. 210 being read, it was amended by adding the words "and freight" after the word "passenger" in the 5th line.

Section 2 being read it was amended by adding thereto

Les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ne sont pas amendées.

La section 11 étant lue, il est

Résolu: De substituer le chiffre "10" au chiffre "8", dans la deuxième ligne.

Les sections 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ne sont pas amendées.

La section 19 étant lue, il est

Résolu: D'ajouter à ladite section les mots "et les routes par lesquelles chaque char doit passer seront indiquées clairement sur la partie extérieure de tel char".

La section 20 n'est pas amendée.

La section 21 étant lue, il est

Résolu: De remplacer ladite section par la suivante:

"Sec. 21.—Le chargement et le déchargement des chars "à marchandises (*freight*) se feront sur les voies d'évitement, de manière à ne nuire en rien au service des chars "à passagers, et les voies d'évitement et voies de service, dont la Compagnie aura besoin pour le service des chars "à marchandises, seront construites à ses frais, risques et "périls. Ladite Compagnie devra aussi paver, à ses propres frais, en blocs de granit ou autres matériaux durables, choisis par l'inspecteur de la Cité, et entretenir en "parfait ordre sesdites voies d'évitement et voies de service et tout l'espace compris entre sa voie de service et la "bordure du trottoir, du côté où la voie d'évitement sera "posée.

"La place desdites voies d'évitement et voies de service "sera déterminée par l'inspecteur de la Cité."

Les sections 22 et 23 ne sont pas amendées.

La section 24 est amendée en ajoutant les mots "à passagers" après le mot "chars", dans la 1ère ligne; et en ajoutant le paragraphe suivant après ladite section:

"Les chars à marchandises (*freight*) circuleront sans "causer de retard aux chars à passagers, mais ils ne devront pas circuler entre 5 et 7 heures p.m. Entre 6 et 8 "heures a.m., la Compagnie devra voir, d'une manière toute spéciale, à ce que le service des chars à passagers ne "souffre aucun retard."

La section 25 est amendée en ajoutant "à passagers" après le mot "chars", dans la première ligne.

La section 26 est amendée en ajoutant "à passagers" après le mot "chars", dans la 1ère ligne, et en substituant le mot "desdits" au mot "des" avant le mot "chars", dans la 6ème ligne, et le mot "ces" au mot "les", dans la 7ème ligne.

La section 27 est remplacée par la suivante:

"La Compagnie sera responsable de tous les dommages "qui seront causés à la personne ou à la propriété à raison de la construction, de l'entretien, des réparations ou "de l'exploitation dudit chemin de fer. La Compagnie sera "aussi tenue d'indemniser et de tenir la Ville indemne "contre toute poursuite intentée, jugement rendu, ou réclamation reconnue comme bien fondée contre la Cité, y "compris les frais, pour les raisons ci-dessus mentionnées."

Les sections 28 et 29 ne sont pas amendées.

La section 30 étant lue, M. le président dit que, à son avis, la "Montreal Street Ry. Co.", à raison du privilège important qui lui est accordé de transporter les marchandises, devrait se charger de l'enlèvement de la neige des rues où sont posées les lignes de la Compagnie et devrait aussi arroser ces rues. Il serait disposé, pour sa part, à cette condition, à accorder le privilège de transporter les marchandises (*freight*) et de ne charger aucun pourcentage sur les recettes que la Compagnie retirera de ce service.

En conséquence, il

Propose: Que la section 30 soit remplacée par la suivante:

"Sec. 30. La Compagnie devra, d'après les instructions "de la Cité, voir à ce que sa voie ne soit pas couverte de "neige et de glace, et ladite Compagnie devra enlever, à "ses propres frais, risques et périls, toute une partie de "la neige ou de la glace, d'un trottoir à l'autre, à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville, dans toute rue ou "partie de rue où les chars seront en opération, y compris la "neige tombant du toit des maisons, jetée ou tombant dans "la rue, et celle enlevée des trottoirs et jetée dans la rue, "avec le consentement de la Ville.

"Ladite Compagnie devra avoir ses dépotoirs et ne pourra déposer de neige dans les limites de la Cité sans la "permission de l'inspecteur de la Ville."

"Sec. 30a.—Du 1er mars au 1er novembre, chaque année,

the words "iron and steel" after the word "maintain" in the 6th line.

Sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 and 10 were not amended.

Section 11 being read, it was

Resolved: To substitute the figure 10 for the figure "8", in the 2nd line.

Sections 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 were not amended.

Section 19 being read, it was

Resolved: To add to said section the words "and the routes through which each car will run shall be clearly indicated on the outside part of such car".

Section 20 was not amended.

Section 21 being read, it was

Resolved: To replace said section by the following:

"Sec. 21. The freight cars shall be loaded and unloaded "on sidings, so as to hinder in nowise the service of passenger cars, and the sidings and service lines required "by the Company for the service of freight cars shall be "constructed at its expense, risk and peril. The said Company shall also pave, at its expense, with granite blocks "or other permanent material, selected by the City surveyor, and keep in perfect order, its said sidings and service lines and all the space between its service line and "the curbstone, or the sidewalk side, where the siding "shall be laid.

"The location of said sidings and service lines shall be "determined by the City surveyor."

Sections 22 and 23 were not amended.

Section 24 was amended, by adding the word "passenger" after the words "running the" in the 1st line; and by adding the following paragraph after said section.

"The freight cars shall run without causing any delay "to the passenger cars, but they shall not run between 6 "and 7 o'clock p.m., between 6 and 8 o'clock a.m., the Company shall see in a special manner that the service of "passenger cars is not delayed."

Section 25 was amended, by adding the word "passenger" before the word "cars" in the first line.

Section 26 was amended by adding the word "passenger" before the word "cars" in the 1st line, and substituting the word "said" to the word "the" before the word "cars" in the 6th line and the word "such" to the word "the" in the 7th line thereof.

Section 27 was replaced by the following section:

"The Company shall be liable for all damages which "may be occasioned to any person or property by reason "of the construction, maintenance, repair or operation of "the said railway line. The Company shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit "instituted, judgment rendered or claim recognized as well "founded against the City, including the costs, for the "reasons above mentioned."

Sections 28 and 29 were not amended.

Section 30 being read,

The chairman, Ald. L. A. Lapointe, said that, in his opinion, the Montreal Street Railway Company, for the valuable privilege of carrying freight, should undertake to remove all the snow from the streets where the car tracks of said Company are laid and also to water said streets. He would be willing, for his part, on that condition, to grant the privilege of carrying freight and not charge any percentage on the receipt which will be derived by the Company from this service. He accordingly

Moved: That section 30 be replaced by the following section:

"Sec. 30. The Company shall, under instructions from "the City, keep their tracks free from ice and snow, and "the said Company shall remove at its own cost, risk and "peril, the whole or part of the ice and snow from curb to "curb, to the satisfaction of the City surveyor, from any "street or part of street in which cars are running, including the snow from the roofs of houses, thrown in, "falling into the streets, and that removed from the sidewalks into the streets with the consent of the City.

"The said Company shall have its own dumps, and shall "not deposit any snow within the limits of the City without the permission of the City surveyor."

"Sec. 30a. From the 1st March to the 1st November,

“la Compagnie se chargera d'arroser, trois fois par jour et toutes les fois qu'elle en sera requise par l'inspecteur de la Ville, l'espace occupé par ses voies et toute autre partie de rue qui pourra être arrosée, au moyen d'appareils perfectionnés comme ceux dont on fait usage avec succès dans les autres villes, mis en opération sur des wagons sur la voie. La Cité fournira gratuitement l'eau nécessaire à cette fin et permettra à la Compagnie de construire des embranchements ou des voies de service là où ce sera nécessaire pour puiser l'eau aux bornes-fontaines de la Ville.”

Les sections 31, 32, 33 et 34 ne sont pas amendées.

La section 35 est amendée en ajoutant les mots “pour le service des passagers” après le mot “ferrées”, dans la 4^{ème} ligne de ladite section.

Les sections 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 ne sont pas amendées.

Il est aussi

Résolu: D'insérer une clause à l'effet que le présent règlement n'aura pas d'effet et sera nul et non avenue tant qu'il n'aura pas été incorporé dans et qu'il ne constituera pas un acte notarié respectivement signé par les parties.

Il est aussi

Résolu: De demander à la Compagnie de préparer une nouvelle cédule des routes actuelles et des nouvelles routes qu'elle désire établir.

Il est aussi

Résolu: D'insérer une clause à l'effet que la Compagnie devra paver en matériaux permanents toute nouvelle rue sur lesquelles elle posera des rails.

La Commission s'ajourne alors pour donner le temps à la Compagnie d'étudier les amendements ci-dessus.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 15 juin

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, O'Connell, Dagenais et Larivière; et aussi MM. W. G. Ross, directeur-gérant, Duncan McDonald, gérant-général, et W.-J. White, procureur de la Compagnie.

L'assemblée a été convoquée pour recevoir la réponse de la “Montreal Street Railway Co” à la proposition faite à la dernière assemblée de cette Commission.

M. W.-G. Ross déclare que les amendements proposés au règlement No 210 ont été examinés et que la “Montreal Street Ry. Co.” ne peut consentir à se charger de l'enlèvement, à ses propres frais, de toute la neige dans les rues où sa voie est posée. La Compagnie serait prête à faire un contrat avec la Ville pour l'enlèvement de la neige dans les rues où sont posées ses voies et à charger à la Ville la moitié du coût de cette entreprise, et à garantir que le coût ne dépassera pas en moyenne \$3,000 par mille de rue, chaque année.

M. l'échevin Larivière dit que la Ville ne peut accepter une telle offre, attendu que le coût moyen de l'enlèvement de la neige, durant 5 ans, s'est élevé à \$2,609 par mille.

M. le président déclare aussi qu'il n'est pas en faveur de donner à la Compagnie le contrat de l'enlèvement de la neige en par la Ville payant la moitié des frais, attendu que la Ville n'aurait pratiquement aucun contrôle sur la dépense. Des prix exorbitants pourraient être chargés pour la traction, l'énergie électrique, etc., et les représentants de la Ville ne seraient pas en position de contester les comptes.

M. l'échevin O'Connell soutient que la Compagnie jouit d'un privilège important et qu'il ne consentira jamais à permettre à la Compagnie d'enlever la neige si la Ville est appelée à payer la moitié du coût de cette entreprise.

Ayant demandé aux représentants de la Compagnie s'ils avaient des contre-propositions à formuler, M. Ross dit qu'il préférerait discuter séparément la question de la neige et celle du transport des marchandises. La Compagnie offre d'enlever la neige sur une base faisant payer à la Ville la moitié du coût de cet enlèvement. Si cette offre n'est pas acceptable, la Ville doit à son tour faire une suggestion, mais l'offre que ces travaux devraient être faits en compensation du privilège de transporter les marchandises est, dit-il, tout à fait inacceptable.

A la suggestion de M. le président, il est alors

Résolu: Que la section 21 de l'amendement projeté au

“each year, the Company shall undertake to water, three times a day, and when requested so to do by the City surveyor, the space occupied by its tracks and as much more of the streets as can be watered, by the most approved mechanical appliances, successfully in use in other cities and operated from cars upon the track. The City shall furnish the necessary water for said purpose free of charge and shall allow the Company to construct branches or sidings, at such places as may be required to obtain water from the City hydrants”.

Sections 31, 32, 33 and 34 were not amended.

Section 35 was amended by adding the words “for the passenger service”, after word “railway” in the 4th line of said section.

Sections 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 were not amended.

It was also

Resolved: That a clause be inserted to the effect that the present by-law shall have no effect and shall be null and void until the same shall have been incorporated in and shall constitute a notarial deed, signed by the parties respectively.

It was also

Resolved: To ask the Company to prepare a new schedule of the present routes and a schedule of the new routes it desires to establish.

It was also

Resolved: That a clause be inserted to the effect that the Company shall pave with permanent material all new streets in which tracks will be laid.

The Committee then adjourned in order to give time to the Company to study the above amendments.

* * *

Report of meeting held the 15th of June.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, O'Connell, Dagenais and Larivière, and also Messrs. W. G. Ross, Managing Director, Duncan McDonald, Gen'l Manager, and W. J. White, attorney of the Company.

The present meeting was called to receive the reply from the Montreal Street Railway Co. to the proposition made at the last meeting of this Committee.

Mr. W. G. Ross stated that the proposed amendments to by-law No. 210 had been looked into and the Montreal Street Ry. Co. could not agree to undertake to remove at its own cost all the snow from the streets where car tracks are laid. The Company would be willing to make a contract with the City to remove the snow from the streets where tracks are laid and charge the City one half of the cost and will guarantee that the average cost will not exceed \$3,000 per mile of street, yearly.

Alderman Larivière stated that the City could not accept such an offer inasmuch as the average cost of removing the snow for 5 years amounted to \$2,609 per mile.

The chairman, Ald. L. A. Lapointe also stated that he was opposed to giving the Company the contract for removing the snow and paying one half of the cost, inasmuch as the City would have practically no control over the expenditure. Exorbitant charges could be made for hauling, for electric power, etc., and the representatives of the City would not be in a position to contest the accounts.

Ald. O'Connell maintained that the Company was receiving a valuable privilege and he would never consent to allow the Company to remove the snow if the City had had to pay one half of the cost.

The representatives of the Company having been asked if they had any counter proposition to make, Mr. Ross said that he would prefer to discuss the question of snow and freight separately. The Company had offered to remove the snow on the basis of the City paying one half of the cost. If that was not acceptable, the City must make a suggestion in turn, but the one that the work should be done as a return for the privilege of carrying freight was, he said, altogether unacceptable.

At the suggestion of the Chairman, it was then

Resolved: That section 21 of the proposed amendment to by-law No. 210 be redrafted so as to read as follows:

règlement No 210 soit de nouveau rédigé afin qu'il se lise comme suit:

"Les différents édifices et cours, appartenant actuellement à ladite Compagnie ou qui pourront lui appartenir, serviront pour les marchandises ainsi que pour les passagers, sans cependant nuire à ce dernier service; tous les chars à marchandises seront chargés et déchargés dans lesdites gares et cours ou sur la propriété privée de tout individu ou corporation, seulement, qui fera un arrangement à cet effet avec la "Montreal Street Ry Co.," ladite Compagnie aura la permission de construire des voies d'évitement, des voies de service pour ses gares, cours et sa propriété privée, lesdites voies d'évitement et voies de service seront construites à ses dépens, risques et périls.

"Ladite Compagnie devra aussi paver à ses dépens, en blocs de granit ou autre matériel permanent choisi par l'inspecteur de la Ville, et entretiendra en parfait ordre lesdites voies d'évitement et voies de service à partir de la bordure du trottoir à l'endroit où sera placée ladite voie d'évitement.

"Le site et le besoin desdites voies d'évitement et voies de service seront déterminés par l'inspecteur de la Ville."

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est alors

Résolu: D'ajourner jusqu'à demain, le 16 du courant, à 8 heures p.m., afin de permettre à la "Montreal Street Ry Co." de donner une réponse, par écrit, à la proposition faite par cette Commission.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 16 juin

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président, Dagenais, O'Connell et Larivière. Et aussi M. Duncan McDonald, gérant-général de la "Montreal Street Ry Coy."

M. McDonald remet à M. le président la lettre suivante:

* * *

Montréal, 16 juin 1908.

A M. L'ECHEVIN L.-A. LAPOINTE,

Président de la Commission Spéciale,

Montréal,

Cher monsieur,

Au sujet de la conférence que nous avons eue en rapport aux questions de l'enlèvement des neiges, des nouvelles routes et du transport des marchandises (*freight*), questions qui sont devant cette Commission depuis quelque temps, j'ai l'honneur de vous dire que la Compagnie désirerait traiter séparément ces questions et le mérite particulier de chacune d'elles.

Sur votre demande, et afin de régler définitivement ces questions, nous avons l'honneur de vous soumettre de nouveaux les arrangements auxquels nous sommes prêts à consentir au sujet de chacune des questions maintenant devant vous, savoir:

Neige

Nous ferons un contrat avec la Ville, pour une période de 10 ans, pour enlever la neige dans les rues sur lesquelles nous avons nos rails; nous chargerons à la Ville la moitié du coût actuel, et nous garantirons que le coût, en moyenne, par mille, par année, ne dépassera pas trois mille dollars (\$3,000), ce qui est 25% meilleur marché que l'an dernier; la Ville devant nous aider à trouver des dépôts.

Transport des marchandises

Quant au transport des marchandises (*freight*), nous sommes prêts à transporter les marchandises dans la Ville de Montréal et à payer à la Ville pour ce service un pourcentage, établi par une échelle mobile sur nos recettes, comme suit:

4% sur recettes jusqu'à	\$ 200,000
6% sur recettes de	200,000 à \$ 500,000
8% sur recettes de	500,000 à 800,000
10% sur recettes de	800,000 à 1,000,000
12% sur recettes de	1,000,000 à 1,500,000

De plus, nous sommes prêts à arroser les rues sur lesquelles nos voies sont posées, trois fois par jour, en par la Ville fournissant l'eau.

"The different buildings and yards, presently belonging to said Company, or to be acquired in the future, shall be used for the freight as well as for the passengers service, without nevertheless interfering with the latter service, all the freight cars shall be loaded and unloaded in said stations and yard or on the private property of any individual or Corporation, only, that will make an agreement to that effect with the said Montreal Street Railway Company, the said Company shall be allowed to construct sidings and service lines to reach their stations, yards and private property, said sidings and service lines shall be constructed at its expense, risk and peril.

"The said Company shall also pave at its expense, with granite blocks or other permanent material, selected by the City surveyor, and keep in perfect order, its said sidings and service lines from the curbstone or sidewalk side, where the siding shall be laid.

"The location and the necessity of said sidings and service lines shall be determined by the City surveyor."

On motion of Ald. O'Connell, it was then

Resolved: To adjourn until to-morrow the 16th instant at 8 o'clock p.m., so as to allow the Montreal Street Railway Company to give a reply in writing to the proposition made by this Committee.

Adjourned.

* * *

Report of meeting held the 16th of June.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, chairman, Dagenais, O'Connell and Larivière.

And also, Mr. Duncan McDonald, general manager of the Montreal Street Ry Coy.

Mr. McDonald handed to the chairman the following letter:

* * *

Montreal, June 16th 1908.

ALDERMAN L. A. LAPOINTE,

Chairman Special Committee,

City of Montreal.

Dear Sir:

Regarding the conference which we have had with reference to the questions of Snow Removal, New Routes and Freight, which the City have had before them for some time, I beg to say that this Company is desirous of having these questions treated separately and on their own merits.

At your request and for the purpose of finally settling these matters, we beg to again submit to you the arrangements we are prepared to make with regard to each of the questions now before you, viz:

Snow.

We will make a contract with the City for a period of ten years to remove and dump the snow from the streets on which we have our tracks, and charge the City one-half the actual cost and we will guarantee that the average cost per year per mile of tracked street will not exceed the sum of three thousand (\$3,000) dollars, which is 25% cheaper than last year; the City to assist us in providing the dumping grounds.

Freight.

With regard to the freight. We are prepared to haul freight in the City of Montreal and pay the City for the same a rising scale of percentage on our earnings as follows:

4% on earnings up to	\$200,000	\$ 500,000
6% on earnings from	200,000 to	800,000
8% on earnings from	500,000 to	1,000,000
10% on earnings from	800,000 to	1,000,000
12% on earnings from	1,000,000 to	1,500,000

In addition to this we are prepared to water the streets on which our tracks are laid, three times a day, the City to supply the water.

Nouvelles routes

Quant à ce qui regarde les nouvelles routes, cette question est devant vous depuis quelque temps, et un rapport a été préparé par une sous-commission, il y a environ un an; nous sommes prêts à construire les voies spécifiées dans ce rapport et aussi toutes autres voies dont, d'un commun accord avec vous, nous reconnaitrons le besoin pour le public, aux termes de notre règlement actuel et de notre contrat avec vous.

Je puis dire que la proposition que vous nous faites, savoir: qu'en compensation du privilège du transport des marchandises, nous nous engagerons à enlever toute la neige et à arroser les rues à nos propres frais, sont des conditions que notre Compagnie ne peut accepter.

Nous ne voyons pas pourquoi chaque item ne serait pas étudié selon son mérite particulier, et un arrangement effectué en conséquence. Nous espérons qu'il ne se produira pas de retard, surtout en ce qui regarde l'enlèvement de la neige, car il nous faudra du temps pour nous préparer, si nous entreprenons l'enlèvement de la neige l'hiver prochain.

Votre tout dévoué,

W.-G. Ross,
Directeur-gérant.

* * *

M. l'échevin Dagenais, après la lecture de la lettre ci-dessus par le secrétaire, dit que, pour lui, il est disposé à traiter les questions de l'enlèvement de la neige et du transport des marchandises séparément: la Ville devant permettre à la Compagnie d'enlever la neige et payer un certain montant comme part contributive, le chiffre de \$3,000 pourrait être adopté comme base de discussion. La Compagnie, pour le privilège du transport des marchandises, devant payer un pourcentage à la Ville sur les recettes brutes.

M. l'échevin O'Connell se déclare opposé à ce que la Compagnie enlève la neige si la Ville doit payer la moitié du coût de cette entreprise.

M. l'échevin Dagenais suggère que la question du transport des marchandises soit seule prise en considération s'il n'y a pas d'entente possible quant à l'enlèvement de la neige.

M. l'échevin Larivière dit qu'il aurait voulu voir la Compagnie entreprendre l'enlèvement de la neige non par contrat de dix ans, mais pour un terme de deux ou trois ans seulement; et il serait favorable au règlement de la question du transport des marchandises en même temps. Il ajoute que la proposition de la Compagnie compliquerait l'affaire, attendu qu'il serait presque impossible de s'assurer du pourcentage que la Ville serait en droit de recevoir en retour du privilège du transport des marchandises.

M. McDonald déclare que le pourcentage est facile à établir, le directeur gérant, M. Ross, ayant déclaré, à la dernière assemblée de la Commission, que le pourcentage payable à la Ville serait basé sur les recettes provenant de toute l'île de Montréal.

M. le président, l'échevin L.-A. Lapointe, déclare qu'il ne consentira jamais à permettre à la "Montreal Street Ry. Co." de transporter des marchandises à moins que ladite Compagnie enlève la neige et arrose les rues quatre fois par jour, à ses frais.

M. l'échevin Larivière dit qu'il est disposé à offrir à la Compagnie le privilège de transporter les marchandises sans payer aucun pourcentage, ladite Compagnie devant en retour consentir à enlever la neige, et la Ville devant contribuer jusqu'à concurrence de \$500 par mille la première année, de \$400 la deuxième, de \$300 la troisième, de \$200 la quatrième et de \$100 la cinquième année; et, en outre, la Compagnie devra faire ce travail sans compensation de la part de la Ville.

MM. les échevin O'Connell et Lapointe se déclarent opposés à ce projet.

La question des nouvelles routes est alors prise en considération.

Et M. le président dit qu'il est prêt à faire des concessions quant au pavage de toutes les rues dans lesquelles seront posées les voies à l'avenir.

Il propose alors, et il est
Résolu: Que l'amendement au règlement No 210, con-

New Routes.

As regards the New Routes, this question has been before you for some time and was reported on by a sub-committee over a year ago, and we are prepared to construct the routes specified in that report and also any other new routes that we may agree on with you, necessary for the convenience of the public, under the same terms as our present by-law and contract with you.

I may say that the proposition which you have made us, viz: that in return for the rights of doing a freight business, that we should do the whole of the snow removal and watering the streets at our own expense, are conditions that make it impossible for our Company to accept.

We see no reason why each item should not be considered on its own merits and an understanding arrived at, and we trust there will be no delay, especially as regards the removal of snow as it will require time in order for us to prepare, if we are to undertake the removal of the snow this coming winter.

Yours very truly,

W. G. Ross,
Managing Director.

* * *

Ald. Dagenais, after the secretary had read the above letter, said that, for his part, he would be willing to treat the questions of snow removal, and freight separately; the City to allow the Company to remove the snow and to pay a certain amount for its share, \$3,000 could be taken as a basis for discussion. The Company for the privilege of removing freight to pay a percentage to the City on the gross earnings.

Ald. O'Connell said he was opposed to hand over the removal of snow if the City had to pay one half of the cost.

Ald. Dagenais suggested that the question of freight alone be considered if no agreement could be reached as to the removal of snow.

Alderman Larivière said he would have liked the Company to undertake the removal of snow not for a contract of ten years, but for a period of two or three years only, and would have been favorable to a settlement of the freight question at the same time. He added that the proposition made by the Company would complicate matters, inasmuch as it would be almost impossible to ascertain the percentage which the City would be entitled to receive for the freight privilege.

Mr. MacDonald stated that the percentage could be easily established, the managing director, Mr. Ross, having stated, at the last meeting of this Committee, that the percentage to be paid to the City, would be based on the earnings on the whole Island of Montreal.

The chairman, Ald. L. A. Lapointe, declared that he would never consent to allow the Montreal Street Ry Coy. to carry freight except on the condition that said Company agree to remove the snow at its expense and water the streets four times per day.

Ald. Larivière said that he would be willing to offer the Company the transporting of freight free, said Company to agree to remove the snow and the City to contribute \$500 a mile the first year, \$400 the second year, \$300 the third, \$200 the fourth and \$100 the fifth year, and after the Company to do the work without compensation from the City.

Ald. O'Connell and Ald. Lapointe said they were opposed to it.

The question of new routes was then discussed.

And the chairman said he would be willing to make concessions as to the paving of the streets where car tracks shall be laid in the future.

He then moved and it was

Resolved: That the amendment to by-law No. 210 con-

cernant le pavage de toutes les rues sur lesquelles seront posées ses voies à l'avenir, soit remplacé par le suivant :

"Lorsque la Ville décidera de paver une rue sur laquelle la Compagnie a obtenu la permission de poser sa voie, en vertu des présents amendements ou en vertu de tout amendement ou résolution qui pourra être adopté à l'avenir, ladite Compagnie devra immédiatement, à ses propres frais et dépens, paver en blocs de granit ou en tout autre matériel permanent que la Ville croira convenable, et entretenir en bon ordre, la voie, l'entrevoie et dix-huit pouces de chaque côté de la voie".

Le gérant général de la "Montreal Street Railway Co.", M. McDonald, dit que cette proposition lui paraît raisonnable et sera prise en sérieuse considération par sa Compagnie.

M. le président remarque que le résultat de la discussion démontre très clairement que, sur tous les points, sauf sur l'enlèvement de la neige en compensation du privilège du transport des marchandises, la Commission et les représentants de la Compagnie en sont venus à une entente.

C'est pourquoi il suggère de présenter au Conseil un rapport lui soumettant toute la question, afin qu'il puisse agir de la manière qu'il jugera à propos.

Ladite suggestion est adoptée.

M. l'échevin Lapointe

Propose: De recommander que la section 34 du règlement No 210 soit amendée de façon à forcer la "Montreal Street Ry Co." à donner aux territoires récemment annexés ou à tout autre territoire qui sera annexé à l'avenir le même service que celui donné à la Ville.

Ladite proposition étant mise aux voix,

La Commission se partage :

Pour: O'Connell, Lapointe—2.

Contre: Dagenais, Larivière—2.

Ladite proposition est ainsi négative.

Il est alors

Résolu: De prier le secrétaire de préparer immédiatement un projet du rapport que la Commission a décidé de présenter au Conseil, et d'en soumettre une copie à tous les membres de la Commission.

A journement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 12 juin

Sont présents: MM. les échevins L'Espérance, président, Major, Couture, Mount, Giroux et Ward.

HOTEL DE VILLE

1.—Le sous-greffier de la Ville ouvre les soumissions suivantes pour la fourniture de charbon aux hôtels de ville de Montréal, de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde:

	Furnace	Egg
Jos. Lefebvre & Cie.....	\$6.50	\$6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet.)		
J.-O. Labrecque & Cie.....	6.75	6.75
	6.50 (Ste-Cunégonde)	
T. F. Moore Co.....	6.50	6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet.)		
Ernest Lemire.....	6.75	6.75
	6.50 (Ste-Cunégonde)	
P. McCrory.....	6.50	6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet.)		
Lackawanna Coal Co.....	6.75	6.75
	6.50 (Ste-Cunégonde)	
L. Cohen & Son.....	6.50	6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet.)		
Tancrede Trudel.....	6.50	6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet.)		

cernant le pavage de toutes les rues sur lesquelles seront posées ses voies à l'avenir, soit remplacé par le suivant :

"Whenever the City shall decide to pave any street on which the Company has obtained permission to lay car tracks, in virtue of the present amendments or in virtue of any amendments or resolution which may be adopted in the future, said Company shall immediately at their own cost and expense pave with granite blocks, or any other permanent material which the City may deem desirable, and maintain in good order tracks space, devil's strip and eighteen inches on each side of the track".

The general manager of the Montreal Street Railway Company, Mr. McDonald, said that this proposition looked reasonable and would be taken in serious consideration by his Company.

The chairman said that the result of the discussion made it very clear that on everything, except the removal of snow for the privilege of carrying freight, the Committee and the representatives of the Company had come to an understanding.

He therefore suggested that a report be made, and lay the whole matter before the Council so that it may take whatever action will be deemed advisable.

Said suggestion was adopted.

Ald. Lapointe also

Moved: To recommend that section 34 of by-law No. 210 be amended so as to compel the Montreal Street Railway Company to give to the newly annexed territories or to any territory which will be annexed in the future, the same car service as in the City.

Said motion being put,

The Committee divided:

Yeas: O'Connell, Lapointe—2.

Nays: Dagenais, Larivière—2.

So it passed in the negative.

It was then

Resolved: To instruct the secretary to prepare immediately a draft of the report which the Committee has decided to present to Council, and to submit a copy of same to all the members of the Committee.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 12th of June.

Present: Ald. L'Espérance, chairman, Major, Couture, Mount, Giroux and Ward.

CITY HALL

1.—The asst. City clerk opened the following tenders for the supply of coal for the city halls of Montreal, St. Henry and Ste. Cunégonde:

	Furnace	Egg
Jos. Lefebvre & Co.....	\$6.50	\$6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		
J. O. Labrecque & Co.....	6.75	6.75
	6.50 (Ste-Cunégonde)	
J. F. Moore Co.....	6.50	6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		
Ernest Lemire.....	6.75	6.75
	6.50 (St. Cunegonde)	
P. M. McCrory.....	6.50	6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		
Lackawanna Coal Co.....	6.75	6.75
	6.50 (St. Cunegonde)	
L. Cohen & Son.....	6.50	6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		
Tancrede Trudel.....	6.50	6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		

Merchants Coal Co.....	6.75	6.75
	6.50 (Ste-Cunégonde)	
J. F. Goyer.....	6.50 (Ste-Cunégonde)	
Alph. Poupard.....	6.75	7.00
Joseph Elie.....	6.50	6.75
(Ajouter 25c par tonne pour livraison après le 1er juillet)		
Connell Anthracite Mining Co.	6.25	6.40

Merchants Coal Co.....	6.75	6.75
	6.50 (St. Cunegonde)	
J. F. Goyer.....	6.50 (St. Cunegonde)	
Alph. Poupard.....	6.75	7.00
Joseph Elie.....	6.50	6.75
(Add 25c per ton for delivery after the 1st of July.)		
Connell Anthracite Mining Co.	6.25	6.40

La maison Evans Brothers, Limited, invoquant une erreur commise par elle, retire une soumission qu'elle avait présentée pour fourniture du charbon.

Résolu: D'autoriser le trésorier de la Cité de rembourser son dépôt à la maison Evans Brothers, Limited.

Il est aussi.

Résolu: De référer au surintendant de l'Hôtel de Ville les différentes soumissions reçues, pour qu'il prépare un tableau comparatif des prix.

2.—Le sous-greffier de la Ville se présente devant la Commission avec les soumissions reçues pour l'exécution de travaux permanents à l'hôtel de ville, et il déclare que quatre de ces soumissions ont été déposées au bureau du greffier quelques minutes après midi, bien que les dépôts correspondants à ces soumissions aient été effectués chez le trésorier dans le délai prescrit par les avis.

M. l'échevin Giroux

Propose: Que les soumissions reçues après l'heure réglementaire soient mises de côté.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: Giroux, Mount et L'Espérance—3.

Contre: Major et Couture—2.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Le secrétaire est autorisé à ouvrir ces soumissions rejetées afin de pouvoir les retourner aux soumissionnaires. Ces soumissions rejetées sont celles de la maison J.-B. Gratton Limitée, de MM. Henry Morgan & Cie, de M. J. Thibeault, et de MM. Latreille & Frère.

Il est aussi

Résolu: De prier le trésorier de la ville de rembourser aux soumissionnaires écartés le dépôt effectué avec leur soumission pour l'exécution des travaux à l'hôtel de ville.

Le sous-greffier ouvre alors les soumissions suivantes:

Labelle & Lessard....	\$30,150
Hamon & Hess.....	29,560
T. Lessard & Fils, Lt.	27,990
Jos. Marcotte.....	30,875

Jos. Laurier.....	\$10,392
Daniel Kochenburger.	8,975

Coté Bros. & Burritt.	\$9,875
-----------------------	---------

M. l'échevin Couture

Propose: Que soit reprise en considération la résolution mettant de côté les soumissions arrivées quelques minutes après l'heure réglementaire, attendu que les dépôts ont été effectués dans le délai prescrit.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: Couture, Major—2.

Contre: Giroux, Mount, L'Espérance—3.

Ladite proposition est ainsi négativée.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est alors

Résolu: De renvoyer les soumissions reçues à la sous-commission de l'Hôtel de Ville avec prière de préparer un rapport. (M. l'échevin L'Espérance dissident).

Soumise et lue une lettre de la Compagnie Otis-Fensom au sujet des soumissions demandées pour l'installation d'un nouvel ascenseur à l'hôtel de ville.

M. l'échevin L'Espérance

Propose: De prier le secrétaire de demander par écrit à la Compagnie Otis-Fensom pour quelles raisons elle n'a pas soumissionné sur les devis préparés par l'architecte Montbriant.

M. l'échevin Couture propose en

Amendement: Que cette lettre de la compagnie Otis-

The firm Evans Brothers, Limited, contending they had made an error, withdrew their tender filed for the supply of coal.

Resolved: That the City treasurer be authorized to reimburse its deposit to the firm Evans Brothers.

It was also.

Resolved: That the said tenders be referred to the City Hall superintendent to prepare a tabulated statement of prices.

2.—The asst. City clerk appeared before the Committee with tenders received for permanent works at the City Hall, and stated that four of said tenders were deposited at the City clerk's office a few minutes after noon, but that the deposits were made with the City treasurer within the delay prescribed by the notices.

Ald. Giroux

Moved: That the tenders deposited after the regular hour be laid aside.

The Committee divided:

Yeas: Giroux, Mount and L'Espérance—3.

Nays: Major and Couture—2.

The said motion was carried and

Resolved: Accordingly.

The secretary was authorized to open the said rejected tenders so as to be enabled to return same to the tenderers. The rejected tenders are those of the J. B. Gratton Ltd., Henry Morgan & Co., M. J. Thibeault and Latreille & Bros.

It was also

Resolved: That the City treasurer be asked to refund to the said unsuccessful tenderers their deposits made with their tender for the execution of works at the City Hall.

The asst. City clerk then opened the following tenders:

Repairs to the steps of the Main entrance; rebuilding of the roof; to renew the ground floor of the City Hall.	Labelle & Lessard....	\$30,150
	Hamon & Hess.....	29,560
	T. Lessard & Fils Ltd.	27,990
	Jos. Marcotte.....	30,875

Reconstruction of the roof only.	Jos. Laurier.....	10,392
	Daniel Kochenburger.	8,975

To place a new elevator and modernize the old one.	Coté Bros & Burritt..	9,875
----------------------------------------------------	-----------------------	-------

Ald. Couture

Moved: To reconsider the resolution putting aside tenders which arrived a few minutes after the regular hour, as the deposits were made within the delay prescribed.

The Committee divided:

Yeas: Couture, Major—2.

Nays: Giroux, Mount, L'Espérance—3.

So it was lost.

On motion of Ald. Couture, it was then

Resolved: To return the tenders received by the City Hall sub-committee and that a report be prepared accordingly. (Ald. L'Espérance dissenting).

Submitted and read a letter from the Otis-Fensom Co., agent tenders called for the placing of a new elevator in the City Hall.

Ald. L'Espérance

Moved: To ask the secretary to inquire by writing from the Otis-Fensom Company why they had not tendered on the specifications prepared by Mr. Montbriant, architect.

Ald. Couture moved in

Amendment: That the letter from the Otis-Fensom Com-

Fensom soit renvoyée à la sous-commission de l'Hôtel de Ville qui s'informerait elle-même.

La Commission se partage sur ledit amendement:

Pour: Couture, Giroux, Major, Mount—4.

Contre: L'Espérance—1.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est aussi

Résolu: Que la sous-commission de l'Hôtel de Ville soit autorisée à s'informer du bien fondé des réclamations des soumissionnaires qui prétendent avoir déposé leur soumission à l'heure réglementaire au bureau du greffier de la Ville, bien que l'employé qui a reçu ces soumissions ait mentionné par écrit que ces soumissions sont arrivées après l'heure réglementaire.

3.—Soumise et lue une requête de la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes de Saint-Henri, demandant l'usage de la salle municipale de Saint-Henri pour une distribution de prix devant avoir lieu les 22 et 23 du courant.

Accordée, sans charge.

4.—Soumise et lue une requête des Commissaires des Ecoles protestantes de Saint-Henri, demandant l'usage de la salle municipale de Saint-Henri pour examens scolaires, le 23 du courant.

Résolu: D'informer les Commissaires des Ecoles protestantes de Saint-Henri que l'usage de la salle municipale de Saint-Henri a été accordé aux Frères des Ecoles Chrétiennes pour le 23 du courant; et que les Commissaires peuvent choisir un autre jour ou s'entendre avec les Frères des Ecoles Chrétiennes pour occuper ladite salle, le 23, à une autre heure que celle de l'assemblée des Frères.

5.—Sont renvoyés à la sous-commission de l'Hôtel de Ville: a) un rapport de la Commission de la Voirie, demandant que soient affectées au service de la Voirie les pièces occupées par Son Honneur le Maire; b) une offre de la "Gutta Percha & Rubber Mfg Co."; au sujet de la refectation des planchers de l'hôtel de ville.

BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE

6.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser la fermeture de la Bibliothèque civique durant un mois de l'été, afin de procéder à l'inventaire et de remettre les livres en ordre.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

7.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission de la Voirie demandant une machine à additionner et un dactylographe.

Résolu: D'informer la Commission de la Voirie que cette Commission n'a pas de fonds disponibles pour acheter une machine à additionner.

La demande d'un dactylographe est renvoyée à la sous-commission des Impressions et de la Papeterie.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,

Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 12 juin

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, O'Connell, Duquette, Bumbray et Ward.

ADJUDICATIONS

1.—L'inspecteur de la Ville soumet le tableau comparatif des prix soumis, le 9 juin courant, pour la construction de certains égouts.

—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, M. L. Giguère, aux prix mentionnés dans sa soumission, la construction d'un égout dans la rue Bélanger, à partir du partage des terres jusqu'à la rue St-Hubert, conformément au ca-

pany be referred to the City Hall sub-committee to investigate said matter itself.

The Committee divided on said amendment:

Yeas: Couture, Giroux, Major, Mount—4.

Nays: L'Espérance—1.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. Couture, it was also

Resolved: That the City Hall sub-committee be authorized to ascertain whether the claims of tenderers who contend that they had deposited their tenders at the regular hour at the City clerk's office, although the employee who received said tenders had mentioned by writing that they arrived after the regular hour.

3.—Submitted and read a petition from the "Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes" of St. Henry, asking for permission to use the St. Henry town hall for a distribution of prizes on the 22nd and 23rd instant.

Granted, without charge.

4.—Submitted and read a petition from the Protestant School Trustees of St. Henry, asking for the use of the St. Henry town hall for school examinations, on the 23rd instant.

Resolved: That the Protestant School Trustees be informed that the use of said town hall has been granted to the "Frères des Ecoles Chrétiennes" for the 23rd instant; and that the Trustees could choose another day or agree with the "Frères des Ecoles Chrétiennes" to occupy the said hall, on the 23rd, at another hour than that fixed for the meeting of the "Frères".

5.—Referred to the City Hall sub-committee: a) a report from the Road Committee that the rooms occupied by His Worship the Mayor, be given to the Road Department; b) an offer from the Gutta Percha & Rubber Mfg Co., anent the renewing of floors of the City Hall.

CIVIC LIBRARY

6.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the Civic Library be closed during one month in summer, so that the books be set in order.

PRINTING AND STATIONERY.

7.—Submitted and read an extract from the minutes of the Road Committee asking for an adding machine and a typewriting machine.

Resolved: That the Road Committee be informed that this Committee has no available funds to purchase an adding machine.

The demand for a type-writing machine was referred to the sub-committee on Printing and Stationery.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 12th of June.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, O'Connell, Duquette, Bumbray and Ward.

AWARDS.

1.—The City surveyor submitted the tabulated statement of prices submitted on the 9th of June instant for the construction of certain sewers.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a sewer in Belanger street, from the height of lands to St. Hubert street, according to specifications, terms and conditions and form of tender,

hier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission:

Egout de 2' x 3' complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$9.40
Excavations des tranchées dans le roc, la verge cube	2.75
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	1.25

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence.

Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

—Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, M. M. Dineen, aux prix mentionnés dans sa soumission, la construction d'un égout dans la rue Christophe-Colomb, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'orphelinat de St-Arsène, conformément au cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission:

Egout de 2' x 3' complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$7.85
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube	3.30
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	0.75

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

—Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaires, MM. Hénault & Heffernan, aux prix mentionnés dans leur soumission, la construction d'un égout dans la rue Dufferin, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue St-Arsène, conformément au cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission:

Egout de 2' x 3' complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$13.00
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube.	1.50
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	1.25

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, M. L. Giguère, aux prix mentionnés dans sa soumission, la construction d'un égout de 4' x 6' avec raccordements d'égouts dans la rue DeMontigny, à partir de l'avenue DeLorimier jusqu'à la rue Amherst, conformément au cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission:

Egout de 4' x 6' complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire	\$41.00
Egout de 2' x 3' avec raccordements, complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	16.50
Drain de 6" en grès, avec raccordements, complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	12.00
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube.	3.50
Chevalets pour égouts, la verge linéaire.	1.50
Regard de jonction (<i>Tumbling shaft</i>), la verge linéaire.	22.50

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, "The Rexford-Bishop Limited," aux prix mentionnés dans sa soumission, la construction d'un égout dans la rue St-Hubert, à partir de la station No 44 jusqu'à la rue Bélanger, conformément au cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission:

Egout de 3' x 4' 6" complet, y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$17.30
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube.	3.00
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	1.25

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

2.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recom-

be awarded to the lowest tenderer Mr. L. Giguère, at prices mentioned in his tender for same, to wit:

Sewer 2' x 3' complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$9.40
Rock excavation, per cubic yard.	2.75
Cradling for sewer, per lineal yard.	1.25

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly.

The amount, in any case, not to exceed available funds.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a sewer in Christophe-Colomb street, from the end of the existing sewer to St. Arsène orphanage, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to the lowest tenderer Mr. M. Dineen, at the prices mentioned in his tender for same, to wit:

Sewer 2' x 3', complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$7.85
Rock excavation, per cubic yard.	3.30
Cradling for sewer, per lineal yard.	0.75

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The amount in any case, not to exceed the available funds.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a sewer in Dufferin street, from the end of the existing sewer to St. Arsène street, be awarded to Messrs. Hénault & Heffernan, the lowest tenderers, at the prices mentioned in their tender for same, according to specifications, terms and conditions and form of tender, to wit:

Sewer 2' x 3', complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$13.00
Rock excavation, per cubic yard.	1.50
Cradling for sewer, per lineal yard.	1.25

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The amount, in any case, not to exceed available funds.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a sewer 4' x 6' with sewer connections in DeMontigny street, from DeLorimier avenue to Amherst street, according to the specifications, terms and conditions and form of tender be awarded to Mr. L. Giguère, the lowest tenderer, at prices mentioned in his tender for same, to wit:

Sewer 4' x 6' complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$41.00
Sewer 2' x 3', with connections, complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	16.50
Tile drain 6", with connections, complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	12.00
Rock excavation, per cubic yard.	3.50
Cradling for sewer, per lineal yard.	1.50
Tumbling shaft, per lineal yard.	22.50

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The amount, in any case, not to exceed available funds.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a sewer in St. Hubert street, from Station No 44 to Belanger street, according to specifications, terms and conditions and form of tender be awarded to The Rexford Bishop Limited, the lowest tenderers, at the prices mentioned in their tender for same, to wit:

Sewer 3' x 4' 6" complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$17.30
Rock excavation, per cubic yard.	3.00
Cradling for sewer, per lineal yard.	1.25

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The amount, in any case, not to exceed available funds.

2.—*Resolved:* That a report be made to Council recom-

mandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,000, du crédit affecté à la confection d'un trottoir en dalles de pierre bleue de New-York à l'angle Nord-ouest des rues Simpson et Sherbrooke, et d'appliquer ledit montant à la confection d'un trottoir en dalles de pierre bleue de New-York à l'angle Nord-est des rues Simpson et Sherbrooke. Le tout conformément à la section 20, articles 453 et 456 de la charte de la Cité telle qu'amendée.

3.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'état de la chaussée des ponts dans la Cité; de spécifier pourquoi la chaussée de ces ponts ne dure pas plus longtemps, et d'indiquer les moyens à prendre et les matériaux à employer pour réparer la chaussée, afin que la chaussée de ces ponts puisse résister au trafic.

4.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit supplémentaire de \$2,000 soit voté pour réparations aux ponts et viaducs.

5.—Soumise et lue une lettre de la "Montreal Light, Heat & Power Co." se plaignant du mauvais état de la chaussée de la rue DeLévis, et aussi de la partie de la rue DeLévis, entre le quai et la rue Notre-Dame.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis à M. Harris d'enlever, d'ici à 5 jours, la terre de l'excavation déposée par lui sur la rue DeLévis, et, à défaut de ce faire, d'exercer une action contre M. Harris.

6.—*Résolu*: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à M. A. Bray son dépôt de \$400 effectué avec sa soumission pour la construction d'un égout sur le côté Ouest du square Georges-Etienne-Cartier, quartier Saint-Henri.

REQUETES, ETC.

7.—De M. D. Lavigne, demandant un trottoir au No 591 rue Maisonneuve.

De M. U. Sauriol, demandant des trottoirs sur la Troisième avenue, à Rosemont.

Renvoyées à l'inspecteur de la Ville.

8.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$9,178, du crédit affecté par le Conseil, le 11 mai 1908, à la confection d'un trottoir permanent en dalles de pierre Danforth sur le côté Est de la rue St-Hubert, à partir de la voie du C. P. R. jusqu'à la rue Beaubien, et d'appliquer ledit montant à la confection d'un trottoir permanent en dalles de pierre Danforth et coltar sur le côté Ouest de la rue St-Hubert, à partir de la rue Beaubien jusqu'à une distance de 400 pieds au Nord de la rue Bélanger. Le tout conformément à la section 20, articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée; moitié du coût payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

9.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$14,000 soit voté pour la réfection du pavage de la rue Notre-Dame en blocs de scorie, à partir de la rue Lacroix jusqu'à l'avenue Papineau.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 12 juin

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Lavallée, J.-B.-A. Martin, Guay, Fraser, Sadler et Robinson.

1.—Soumise une lettre de la "Montreal Street Railway Co.", adressée au trésorier de la Ville, en date du 10 juin 1908, en réponse à la lettre du trésorier de la Ville, en date du 2 juin courant, au sujet du chèque de \$35,309.79 pour l'enlèvement de la neige.

Déposée sur le bureau.

2.—Soumise une lettre du trésorier de la Ville et un rapport du surintendant des Licences recommandant de refuser la requête de Dame S. Henneman qui demande la remise du coût de sa licence.

Résolu: De souscrire à ladite recommandation.

mending that a sum of \$1,000 be varied from appropriation voted for the laying of a New-York blue stone sidewalk, north-west corner of Simpson and Sherbrooke streets, and apply said amount to the construction of a New-York blue stone sidewalk on the North-east corner of Simpson and Sherbrooke streets. The whole in accordance with section 20, articles 453 and 456 of the City charter as amended.

3.—*Resolved*: That the City surveyor be asked to report as to the state of the roadway on the City bridges; to specify for what reason the roadway of said bridges does not last longer, and what means could be taken and what material should be used for the repairing of said roadway so that the roadway of said bridges may resist to traffic.

Resolved: That a report be made to Council recommending that a supplementary appropriation of \$2,000 be voted for repairs to bridges and tunnels.

5.—Submitted and read a letter from the Montreal Light, Heat & Power Co., complaining of the bad state of De Levis street roadway, and also of that part of De Levis street between the wharf and Notre-Dame street.

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to notify Mr. Harris to remove within 5 days from this date, the earth from the excavation, deposited by him on DeLevis street, failing which, that Mr. Harris be prosecuted.

6.—*Resolved*: That the City treasurer be authorized to refund Mr. Bray his deposit of \$400 made in connection with his tender for the construction of a sewer on the West side of George-Etienne Cartier square, St. Henry ward.

PETITIONS, ETC.

7.—From Mr. D. Lavigne, asking for a sidewalk at No. 591 Maisonneuve street.

From Mr. U. Sauriol, asking for sidewalks in the third avenue, Rosemont.

Referred to the City surveyor.

8.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$9,178 be varied from appropriation voted by Council, on the 11th May 1908, for a permanent sidewalk with Danforth flagstone, on the East side of St. Hubert street, from the C. P. R. track to Beaubien street, and apply said sum to the laying of permanent sidewalk with Danforth flagstone and coaltar, on the west side of St. Hubert street, from Beaubien street to a distance 400 feet North of Bélanger street. The whole in accordance to section 20, articles 453 and 456 of the City charter as amended; cost, one-half payable by the interested proprietors and the other half by the City.

9.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$14,000 be voted for the resurfacing of Notre-Dame street paving with scoria blocks, from Lacroix street to Papineau avenue.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 12th June.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, chairman, Lavallée, J. B. A. Martin, Guay, Fraser, Sadler and Robinson.

1.—Submitted a letter, from the Montreal Street Ry. Coy. addressed to the City treasurer, dated June 10th 1908, in reply to the letter sent by the City treasurer on the 2nd June instant, in connection with the cheque of \$35,309.79 for snow special.

Laid on the table.

2.—Submitted a letter from the City treasurer and a report from the superintendent of licenses, recommending that the demand Mrs. S. Henneman, for remittance of license fees, be not entertained.

Resolved: To concur in said recommendation.

3.—Soumise une lettre de M. J.-N. Perrault, directeur du Bureau de la Commission des Ecoles catholiques, demandant la même allocation que celle accordée l'an dernier, savoir \$200, pour l'achat de livres pour les écoles du soir.

Le contrôleur de la Ville informe la Commission qu'un montant de \$125 seulement a été affecté à cette fin cette année.

Résolu: D'informer M. Perrault que la Ville ne peut voter légalement un octroi additionnel de ce genre.

4.—Soumise une opinion du Département en Loi, déclarant que la Ville ne peut légalement faire droit à la requête des propriétaires du côté Ouest de la rue Beauvoisin, à l'effet de se servir d'une certaine ruelle adjacente aux terrains vendus récemment par la Ville, dans le quartier St-Henri.

5.—Soumise une lettre du Département en Loi, au sujet d'un bref de *mandamus* émané à la requête de M. D. Davis, pour forcer la Ville à lui octroyer une licence pour faire affaire comme entrepreneur d'ouvrage.

6.—Soumise une lettre du Département en Loi, informant la Commission qu'il lui est impossible, avant la semaine prochaine, de donner une opinion sur la réclamation, par le gouvernement provincial, d'une taxe sur l'emprunt de \$5,000,000.

Déposée sur le bureau.

7.—Soumise une lettre du docteur R. Villecourt, demandant une subvention de \$50 par mois pour aider à l'organisation d'un bureau d'immigration et de placement dans cette Ville.

Résolu: D'informer le docteur Villecourt que la Ville ne peut accorder sa demande.

8.—Soumis un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et des Statistiques, recommandant de payer un compte de \$98.67 pour travaux supplémentaires exécutés par M. L.-A. Lafond au sujet de l'inspection médicale des écoles.

Résolu: D'approuver le paiement dudit compte, qui devra être pris sur le crédit affecté à l'inspection médicale des écoles publiques.

9.—Soumise une opinion du Département en Loi, au sujet de la soumission de MM. Labelle & Lessard pour réparations à la caserne No 20.

Résolu: De transmettre cette opinion à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

10.—Soumise une lettre de la "Montreal League for the Prevention of Tuberculosis", demandant une subvention de \$2,000 pour contribuer à l'exposition de tuberculose et d'hygiène qui doit être tenue en novembre prochain.

Résolu: De déposer cette lettre sur le bureau et de demander au Département en Loi de suggérer à la Ville comment elle pourrait légalement augmenter la subvention accordée à ladite Ligue en décembre dernier.

11.—Soumise une opinion du Département en Loi sur le droit que possède la Ville de forcer la "Montreal Water & Power Co." de remplacer ses tuyaux à l'eau lorsqu'ils sont insuffisants.

Résolu: De prier le secrétaire de faire traduire ladite opinion et d'en transmettre une copie à chacun des membres de cette Commission.

12.—Soumise une lettre de M. L.-N. Sénécal, secrétaire du service des Expropriations, transmettant copie d'une lettre qu'il a adressée à l'avocat en chef de la Ville, le 4 mai 1908, concernant la perception des répartitions foncières pour l'expropriation de la rue St-Antoine.

Résolu: De renvoyer ces documents au Département en Loi avec prière de prendre les mesures nécessaires afin de permettre à la Ville de percevoir les taxes dues en rapport avec les dites expropriations.

13.—Soumis un état, en date du 5 juin, signé par l'assistant-trésorier de la Ville, indiquant le montant des taxes dues à la Ville pour l'exercice 1907.

A ce sujet, le trésorier de la Ville donne certaines explications à la Commission et dit qu'il soumettra, pour la prochaine assemblée, un rapport complet.

14.—Soumis un rapport du Bureau des Estimateurs sur l'évaluation cotisée, durant les trois dernières années, du terrain et de l'édifice dont la Commission de Police réclame l'achat de Dame O. Legault, épouse de P. Leclerc, au prix de \$16,235, à l'effet d'y établir un poste de police dans le quartier St-Jean-Baptiste.

A ce sujet sont soumises

3.—Submitted a letter from Mr. J. N. Perrault, director of the Catholic Board of School Commissioners, asking for the same grant as last year, viz: \$200 to purchase books for the night schools.

The comptroller informed the Committee that a sum of \$125 had been appropriated this year for that purpose.

Resolved: To inform Mr. Perrault that the City cannot legally vote additional grant of this kind.

4.—Submitted an opinion from the Law Department, stating that the City cannot legally comply with the request made by the proprietors on the West side of Beauvoisin street, for the use of a certain lane adjoining the land recently sold by the City, in St. Henry ward.

5.—Submitted a letter from the Law Department, in connection with the writ of *mandamus*, taken by Mr. D. Davis, to compel the City to deliver him a license to do business as contractor of labor.

6.—Submitted a letter from the Law Department, informing the Committee that they will not be able before next week to give their opinion on the claim of the Provincial Government for a tax on the loan of \$5,000,000.

Laid on the table.

7.—Submitted a letter from Doctor R. Villecourt, for a grant of \$50 per month to organize an immigration and employment bureau in this City.

Resolved: To inform Dr. Villecourt that the City cannot legally grant his demand.

8.—Submitted an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee, recommending to pay an account of \$98.67 for extra work done by Mr. L. A. Lafond, in connection with the medical inspection of school.

Resolved: To approve the payment of said account which is chargeable against the appropriation voted for Medical inspection of public schools.

9.—Submitted an opinion from the Law Department in connection with the tender of Messrs. Labelle & Lessard for repairs to No. 20 fire station.

Resolved: That said opinion be transmitted to the Fire and Light Committee.

10.—Submitted a letter from the Montreal League for the prevention of Tuberculosis for a grant of \$2,000 in aid to the Tuberculosis and Health Exhibition to be held in November next.

Resolved: That said letter be laid on the table and that the Law Department be asked to suggest how the City could legally increase the grant made to said league in the appropriations voted December last.

11.—Submitted an opinion of the Law Department on the right of the City to compel the Montreal Water & Power to replace their water pipes when insufficient for the requirements.

Resolved: To instruct the secretary to have said opinion translated and to send a copy to the members of the Committee.

12.—Submitted a letter from Mr. L. N. Sénécal, secretary of the expropriation department, transmitting copy of a letter which he sent to the chief City attorney on the 4th May 1908, concerning the collection of assessments for St. Antoine street expropriations.

Resolved: That said documents be referred to the Law Department with instructions to take the necessary measures to enable the City to collect the assessments which are due in connection with said expropriations.

13.—Submitted a statement dated 5th June, signed by the assistant City treasurer, showing taxes due to the City for 1907.

In this connection, the City treasurer gave certain explanations to the Committee and stated he would submit a full report on this subject at the next meeting.

14.—Submitted the report of the Assessors' department on the assessed value for the last three years of the land and building which the Police Committee recommend to purchase from Mrs. O. Legault, wife of P. Leclerc, at a cost of \$16,235, for the establishment of a police station in St. Jean-Baptiste ward.

In this connection submitted,

(1) Une requête de citoyens et contribuables du quartier St-Jean-Baptiste, protestant contre l'achat de la propriété ci-dessus mentionnée;

(2) Une lettre de M. David Sperber, offrant de vendre une propriété du boulevard St-Laurent pour y établir un poste de Police.

M. E.-W. Villeneuve adresse la parole à la Commission à l'appui de la requête présentée par les contribuables de St-Jean-Baptiste, et M. Pierre Leclerc ajoute quelques mots pour montrer les avantages de la propriété de sa femme pour y établir un poste de Police; il déclare que la propriétaire est prête à renouveler son bail avec la Ville pour quelques années encore.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin Robinson, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant, vu la requête présentée; vu que la Ville a loué pour un an, à un prix raisonnable, l'édifice dont la Commission de Police recommande l'acquisition; vu que ledit bail peut être renouvelé, et vu que la construction d'un nouveau poste ne peut être considérée comme un besoin pressant, de ne pas souscrire au rapport de la Commission de Police.

15.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie recommandant de payer \$8,205 à la "Montreal Street Ry. Co." pour le remplacement des rails du côté Sud de la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier, et aussi pour la construction d'une ligne temporaire sur la rue DeMontigny.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin Lavallée propose, et il est

Résolu: Vu la section 9 du règlement No 210; vu que la "Montreal Street Ry Co." a remplacé les rails qu'elle a enlevés durant la construction de l'égout de la rue Ste-Catherine, en 1905-06; que le Département en Loi soit prié de déclarer si, dans ces circonstances, la Ville est responsable du coût du remplacement desdits rails, et, si la Compagnie était tenue, avant de commencer à replacer lesdits rails, de mettre la Ville en demeure de faire l'ouvrage, suivant les dispositions du règlement No 210, à défaut de quoi ladite Compagnie exécuterait elle-même les travaux et en chargerait le coût à la Ville; et de donner toutes autres informations qu'il jugera à propos de mettre devant cette Commission au sujet de cette question.

Il est aussi

Résolu: De prier le greffier de la Ville de se procurer tout ordre donné ou résolution adoptée par la Commission de la Voirie au sujet de l'enlèvement des rails de la "Montreal Street Ry Co." de la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier, et touchant la pose d'une ligne temporaire sur la rue DeMontigny.

16.—Soumis et lu un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, recommandant l'expropriation des angles Sud-est et Sud-ouest de l'avenue Papineau et de la rue Dorchester aux fins d'agrandir le square Papineau.

M. l'échevin Laviolette se présente devant la Commission et soumet à ce sujet, de la part de la "Montreal Street Ry. Co.", une offre de vendre pour \$9,500 la partie de sa propriété requise pour l'agrandissement du square Papineau.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De recommander au Conseil que le Département en Loi soit prié de prendre les mesures nécessaires à l'effet de modifier le plan de la Ville par l'homologation d'une ligne des deux côtés de l'avenue Papineau, tel que décrit ci-après: Du côté Ouest, la ligne actuelle de l'avenue Papineau sera continuée en ligne droite à partir de la rue Lagauchetière jusqu'à la rue Dorchester, à travers le lot Nos 231 et 229 du cadastre du quartier Ste-Marie; du côté Est, la ligne actuelle sera aussi continuée en ligne droite, de la rue Lagauchetière à la rue Dorchester, à travers le lot No 227 du quartier Ste-Marie.

17.—Le rapport de la Commission des Parcs et Traverses, recommandant l'expropriation de la propriété Redpath aux fins d'agrandir le parc Mont-Royal, étant pris en considération, il est

Résolu: Que ledit rapport soit renvoyé à la Commission des Parcs et Traverses avec suggestion à ladite Commission de s'assurer, des propriétaires dudit terrain, une option aux meilleures conditions possibles et, ensuite, de soumettre la question à la Commission de Législation.

18.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie

(1) A petition from citizens and ratepayers in St. Jean-Baptiste ward, protesting against the purchase of the above mentioned property;

(2) A letter from Mr. David Sperber, offering to sell a property on St. Lawrence boulevard for a police station.

Mr. E. W. Villeneuve addressed the Committee in support of the petition presented by the ratepayers of St. Jean-Baptiste, and Mr. Pierre Leclerc, said a few words to demonstrate the advantages of purchasing his wife's property for a police station, and stated that the proprietress would be ready to renew her lease with the City for a few years more.

And a debate arising,

On motion of Ald. Robinson, it was

Resolved: To report to Council that in view of the petition presented and inasmuch as the City has leased for one year, at a reasonable rental, the building which the Police Committee recommend to purchase and inasmuch as said lease could be renewed and in view of the fact that the construction of a new station cannot be considered as a pressing need, that the report of the Police Committee be not concurred in.

15.—Submitted a report from the Road Committee recommending to pay \$8,205 to the Montreal Street Ry Co. for replacing tracks on South side of Ste. Catherine street between Papineau and DeLorimier avenue, and also for constructing temporary line on DeMontigny street.

A debate arising,

Alderman Lavallée moved, and it was

Resolved: Seeing section 9 of by-law No 210; seeing the Montreal Street Railway has relaid the tracks which had been removed by said company during the construction of the sewer on Ste. Catherine street, in 1905-06;

"That the Law Department be requested to state whether, under these circumstances, the City is responsible for the cost of relaying said tracks, and whether the Company was bound, before beginning to relay said tracks, to put the City *en demeure* to do this work in accordance with the provisions of by-law No. 210, failing which said Company would execute the work itself and charge the cost to the City, and to give all other information which they might deem advisable to put before the Committee, concerning this matter.

It was also

Resolved: To instruct the City clerk to get a copy of any order given or resolution adopted by the Road Committee in connection with the removal of the tracks of the Montreal Street Railway Company from Ste. Catherine street, between Papineau avenue and DeLorimier avenue, and concerning the laying of a temporary line on DeMontigny street.

16.—Submitted and read the report of the Parks and Ferries Committee recommending the expropriation of the South east and South west corner of Papineau avenue and Dorchester street for the purpose of enlarging Papineau square.

Ald. Laviolette appeared before the Committee in this connection and submitted an offer from the Montreal Street Ry Co. to sell for \$9,500 the portion of their property which is required for the enlargement of said Papineau square.

And a debate arising, it was

Resolved: To recommend to Council that instructions be given to the Law department, to take the necessary measures to modify the plan of the City by homologating a line on both sides of Papineau avenue, as per following description: On the West side, the present line of Papineau avenue to be continued from Lagauchetière street in a straight line to Dorchester street, through lots cadastral Nos. 231 and 229, of St. Mary's ward; on the east side the present line of Papineau avenue to be also continued in a straight line, from Lagauchetière street to Dorchester street, through lot cadastral No. 227 of St. Mary's ward.

17.—The report of the Parks and Ferries Committee, recommending to expropriate the Redpath property for the purpose of enlarging Mount Royal Park, being considered,

It was

Resolved: That said report be referred back to the Parks and Ferries Committee, with a suggestion that said Committee secure from the proprietors of said land, an option

à l'effet de permettre à la "Central Light, Heat & Power Co." de pratiquer des excavations dans la rue St-Pierre.

Résolu: De remettre à plus tard l'étude dudit rapport, en attendant le rapport demandé par le Conseil à l'inspecteur de la Ville, et que, en attendant, les Estimateurs soient priés de dire la valeur cotisée du terrain des deux côtés de la rue St-Pierre, à l'endroit où la "C. L. H. & P." demande la permission de creuser, afin de permettre au contrôleur de soumettre un état du prix qui pourrait être demandé pour ce privilège, suivant le règlement No 362.

19.—Soumis des rapports de la Commission de la Voirie demandant (1) un crédit de \$100,000 pour réparer et macadamiser les rues dans toute la Ville; (2) un crédit de \$14,000 pour réparer le pavage de la rue Notre-Dame, de la rue Lacroix à l'avenue Papineau.

Résolu: De recommander de voter un crédit de \$40,000 pour réparer, macadamiser et refaire la surface de toutes les rues de la Ville.

20.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$2,000 pour réparer les ponts et les viaducs.

Résolu: De déposer ledit rapport sur le bureau, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner plus de détails à ce sujet, surtout quant à ce qui regarde les réparations qui devraient être exécutées au pont de la rue Ste-Catherine et de dire si les réparations requises audit pont sont simplement des réparations d'usure ordinaires (*wear and tear*).

Résolu: De prier le Département en Loi de faire rapport pour la prochaine assemblée et de déclarer quelles sont les obligations du C. P. R. et du "Montreal Street Railway" quant à la réparation, à l'entretien et à la reconstruction dudit pont de la rue Ste-Catherine.

21.—Soumis un rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville demandant \$1,930.20 pour payer certaines réparations et améliorations exécutées au Château de Ramsay par la Société de Numismatique et d'Archéologie.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: Attendu qu'il est déclaré dans ce rapport que la Société de Numismatique et d'Archéologie a été induite par la Commission des Finances et par certains autres officiers municipaux à exécuter les réparations en question, cette Commission a l'honneur de déclarer qu'elle n'a jamais donné telle autorisation, et, si telles promesses ou autorisations ont été données par des membres du Conseil individuellement, cette Commission ne peut que les ignorer et elle refuse de souscrire audit rapport.

22.—Etant pris en considération un rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville demandant un crédit de \$100 pour des ventilateurs à placer dans la chambre de la Commission des Finances, il est

Résolu: Que cette Commission ne peut souscrire, quant à présent, audit rapport, vu qu'on peut se dispenser de ces ventilateurs pendant la saison d'été.

23.—Soumis les rapports suivants de la Commission d'Hygiène et de Statistiques:

(1) Demandant un crédit de \$400 pour acheter un cheval, harnais et voitures pour le désinfecteur qui vient d'être nommé.

Question différée jusqu'à plus amples informations.

(2) \$250 pour payer le coût des significations d'avis aux propriétaires qui résident en dehors des limites de la Ville.

Résolu: De renvoyer ledit rapport du Département en Loi afin de savoir si la Ville n'a pas d'autres moyens à sa disposition pour notifier ceux qui violent les dispositions des règlements sanitaires et qui demeurent en dehors de la Ville.

(3) \$200 pour acheter des imperméables et des bottes en caoutchouc pour les inspecteurs d'aliments.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport déclarant que cette Commission ne peut souscrire à cette recommandation quant à présent, mais s'occupera de cette question à l'automne, lorsque les crédits pour le prochain exercice seront pris en considération.

24.—Soumis un rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville demandant des crédits de \$10,481 pour réparations à l'édifice de l'hôtel de ville.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport déclarant que cette Commission ne peut souscrire maintenant audit rapport, attendu qu'une forte somme d'argent a déjà été

on the best possible conditions and then to lay the matter before the Legislation Committee.

18.—Submitted a report of the Road Committee to allow the Central Light, Heat & Power Co, to excavate St. Peter street.

Resolved: That consideration of said report be deferred pending the report which has been asked by the Council from the City surveyor and that, in the mean time, the Assessors be requested to give the assessed value of the land on both sides of St. Peter street, where the C. L. H. & P. Co. ask permission to excavate, so as to enable the comptroller to submit a statement of the charges which should be made for this privilege, in accordance with by-law No. 362.

19.—Submitted reports from the Road Committee:

(1) For an appropriation of \$100,000 to macadamize and repair streets throughout the City.

(2) For an appropriation of \$14,000 to repair the pavement on Notre Dame street from Lacroix to Papineau ave.

Resolved: To recommend that an appropriation of \$40,000 be voted to repair, macadamize and resurface streets throughout the City.

20.—Submitted a report from the Road Committee for an appropriation of \$2,000 for repairs to bridges and tunnels.

Resolved: That said report be laid on the table and that the City surveyor be requested to give more details in this connection, specially as to the repairs which should be made to Ste. Catherine street bridge and to state if the repairs required to be made to said bridge are simply ordinary wear and tear.

It was also,

Resolved: That the Law department be requested to report for the next meeting, and state what are the obligations of the C. P. Ry, and of the Montreal Street Railway as to the repairs, maintenance and reconstruction of said Ste. Catherine street bridge.

21.—Submitted a report from the City Hall Committee, asking \$1,930.20, to pay for certain repairs and improvements made to the Château de Ramsay by the Numismatic and Archeology Society.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: Inasmuch as it is declared in said report, that the Numismatic and Archeology Society has been lead verbally by the Finance Committee and by other City representatives to make the repairs in question, they beg to state that this Committee have never given such authorization and, if such promises had been made or authorization given by individual members of the Council, this Committee cannot but ignore them, and decline to concur in said report.

22.—Considered a report from the City Hall Committee for an appropriation of \$100 for ventilators for the Finance Committee room.

Resolved: That this Committee cannot concur for the present in said report, inasmuch as ventilators can be dispensed with during the summer season.

23.—Submitted the following reports from the Hygiene and Statistics Committee:

(1) For an appropriation of \$400 to purchase a horse, harness and vehicles for the disinfecter recently appointed.

Consideration deferred in order to secure further information on the matter.

(2) \$250 to pay cost of serving notices to proprietors residing outside the City limits.

Resolved: That said report be referred to the Law Department to ascertain if the City has no other means at its disposal to notify contraveners to provisions of sanitary by-laws living outside the City.

(3) \$200 to purchase rain coats and rubber boots for food inspectors.

Resolved: To report to Council that this Committee cannot concur in this recommendation for the present but will take up the matter in the fall when the appropriations for next year are considered.

24.—Submitted a report from the City Hall Committee, for an appropriation of \$10,481 for repairs to the City Hall building.

Resolved: To report to Council that this Committee cannot concur in said report for the present, inasmuch as a

votée pour améliorations à l'hôtel de ville, lesquelles améliorations devraient être exécutées avant d'encourir de nouvelles dépenses.

25.—M. Emile Lavigne se présente devant la Commission et déclare que, d'après une entente verbale avec l'ex-président de la Commission des Finances, M. Louis Payette, l'avocat en chef de la Ville et M. René Bauset, sous-greffier de la Ville, lorsque fut effectué le règlement de sa réclamation contre la Ville, l'an dernier, on lui assura qu'en outre du montant qui lui serait payé, il serait nommé expert dans l'expropriation de la rue St-Antoine et l'agrandissement de l'aqueduc, et, en conséquence, il demande que les promesses qui lui furent alors faites soient respectées par la Commission des Finances.

Il est alors

Résolu: Attendu que M. Lavigne a accepté un montant d'argent en règlement final de sa réclamation, sans aucune réserve quelconque, et attendu, de plus, que sa réclamation est venue devant cette Commission, il y a quelque temps, et qu'elle n'a pas été prise en considération parce que la Commission ne connaît rien de ces prétendues promesses, que ladite résolution de la Commission des Finances soit confirmée.

26.—Soumis un état de la caisse pour la semaine finissant le 11 juin 1908:

Encaisse aux banques, 4 juin 1908	\$1,237,376
Recettes	152,536
	\$1,389,912
Déboursés	227,993
Encaisse aux banques	\$1,161,919

Adjournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 15 juin

Sont présents: MM. les échevins Gallery, David, Séguin, Robillard et Laviolette.

En l'absence de M. le président, M. l'échevin Gallery occupe le fauteuil de la présidence.

1.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, informant la Commission que la Compagnie "Princess Hall" fait creuser sur le passage situé entre le terrain de ladite Compagnie et le nouveau poste de pompiers No 5, et que cette Compagnie empiète sur le terrain appartenant à la Ville, dans le but d'exécuter les fondations d'un édifice qu'elle se propose d'ériger à cet endroit.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les avocats de la Cité soient autorisés à protester la Compagnie "Princess Hall" dans le plus court délai possible.

Adjournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 15 juin

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, O'Connell, Lévesque, Marin, David et Mount.

1.—Soumis les rapports suivants:

* * *

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément à la résolution de votre Commission à sa dernière assem-

large sum of money has already been voted for improvements to the City Hall, which improvements should be executed before undertaking any further expenses.

25.—Mr. Emile Lavigne appeared before the Committee and stated that, according to a verbal understanding with the ex-chairman of the Finance Committee, Mr. Louis Payette, the chief City attorney and Mr René Bauset, asst. City clerk, when a settlement of his claim against the City was effected last year, he was assured that, besides the amount paid to him, he would be appointed expert in connection with the expropriation of St. Antoine street and the extension of the Aqueduct and he therefore asks that the promises made to him by the above mentioned persons be respected by the Finance Committee.

It was then

Resolved: Whereas Mr. Lavigne has accepted a sum of money in full settlement of his claim, without any restriction whatever, and whereas moreover his claim came before the Committee some time ago and was not entertained, because said Committee did not know anything about these alleged promises, that said resolution of the Finance Committee be reaffirmed.

26.—Submitted the statement of cash for week ending the 11th June 1908, as follows:

Cash in banks June 4th, 1908	\$1,237,376
Receipts	152,536
	\$1,389,912
Disbursement	227,993
Cash in banks	\$1,161,919

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of special meeting held the 15th of June.

Present: Ald. Gallery, David, Séguin, Robillard and Laviolette.

The chairman being absent, Ald. Gallery took the chair.

1.—Submitted and read a report from the chief of the Fire and Light Department, informing the Committee that the Princess Hall Company is excavating a passage way between the said company's property and the new No. 5 fire station, and that the Company encroaches on the City's property, with a view of erecting a foundation for a proposed building in that place.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the City attorneys be requested to protest the said Company with as little delay as possible.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 15th of June.

Present: Aldermen Dagenais, chairman, O'Connell, Lévesque, Marin, David and Mount.

Submitted the following reports:

* * *

To the Chairman and Members of the Hygiene and Statistics Committee.

Gentlemen,

I beg to report that, in conformity with the resolution of your Committee adopted at last meeting, I visited Mr.

blée, je me suis rendu au No 52 rue Bienville, domicile de M. J.-J. Vandandaigue, un de nos agents préposés à la désinfection.

M. Vandandaigue, depuis novembre dernier, a dû s'absenter de son ouvrage pour cause de maladie; il a été éprouvé par une cruelle attaque de maladie des reins, et il a dû se mettre sous les soins de trois médecins. Quoique ses symptômes les plus alarmants soient disparus, son état est tel qu'il marche avec difficulté; il dit en gagner beaucoup tous les jours; sa convalescence sera longue.

Ses médecins sont MM. les docteurs McNamara, Rivet et Hervieux. Il est difficile de dire s'il deviendra capable à reprendre sa fonction permanente dans le service.

Humblement soumis,

L. LABERGE,
Médecin Officier de Santé.

* * *

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément à la résolution de votre Commission à sa dernière séance, je me suis rendu, le 3 du courant, au No 1579c de la rue St-Hubert, domicile de M. P.-P. Benoit, afin d'y constater de visu son état actuel.

M. Benoit était à l'emploi du Bureau d'Hygiène depuis juin 1891, c'est-à-dire 17 années, et, durant tout ce temps, comme commis préposé au téléphone et aux plaintes dans le bureau général. Il a donné complète satisfaction pour l'exécution de ses devoirs. Malheureusement, depuis novembre dernier, il a dû abandonner son service et, actuellement, il est dans un état attristant. Il souffre d'une tuberculose ouverte avancée; il est maigre, décharné, débile, avec expectoration abondante, sueurs nocturnes profuses, œdème aux jambes et aux pieds qui lui permet à peine de se tenir debout; il n'y a guère d'espoir d'un rétablissement; il demande un congé pour tenter de se récupérer à la campagne.

Inutile de dire que le pronostic de son cas est tout à fait défavorable et désespérant dans le moment.

Le tout humblement soumis,

L. LABERGE,
Médecin Officier de Santé.

* * *

Résolu: Que MM. les échevins Lévesque et O'Connell soient constitués en sous-commission pour conclure avec MM. Vandandaigue et Benoit et avec leurs successeurs un arrangement analogue à celui intervenu entre les docteurs Dazé et C. Guilbault.

2.—*Résolu:* Vu les rapports de l'ingénieur sanitaire devant la Commission, que soient présentés au Conseil des rapports recommandant que des égouts soient construits dans les rues suivantes, conformément aux dispositions de la charte, Art. 544, 62 Vict., chap. 58:

Cour Jubilee, entre les rues Visitation et Beaudry (quartier LaFontaine);

Rue Labelle, depuis l'égout existant jusqu'aux limites de la Ville (quartier St-Denis);

Rue St-André, depuis l'extrémité de l'égout existant jusqu'aux limites de la Ville (quartier St-Denis).

3.—*Résolu:* Vus les rapports de l'ingénieur sanitaire devant la Commission, que soient présentés au Conseil des rapports recommandant que soit accordée à MM. Fraser & Viger la permission de construire une écurie aux Nos 16 et 18 de la rue Benoit, quartier St-Laurent; et à MM. Tweedie & Owens la permission de construire une écurie dans la rue St-Augustin, No 84, quartier St-Henri, les requérants s'étant conformés aux règlements sanitaires de la Ville.

4.—M. l'échevin Guay se présente devant la Commission et demande que soit livré à Saint-Henri le lait expédié aux laitiers de Saint-Henri par le Grand-Tronc.

Soumises deux requêtes de laitiers demandant que soit reprise la livraison du lait à Saint-Henri.

M. le président explique que c'est à cause d'un malen-

J. J. Vandandaigue, one of our disinfectors, at his residence, No. 52, Bienville street. This officer has been obliged to quit work since last November on account of sickness. He suffered from a severe attack of kidney disease and had to place himself under the care of three physicians. Although the most alarming symptoms have disappeared, his condition is such that he can walk only with the greatest difficulty. He states that he is improving daily; but his convalescence will be lengthy.

"His medical attendants are Drs. McNamara, Rivet and Hervieux. It is hard to tell whether he will be able to resume his duties permanently.

Respectfully submitted,

L. LABERGE,
Medical Officer of Health.

* * *

To the Chairman and Members of the Hygiene and Statistics Committee.

Gentlemen,

I beg to report that in compliance with the resolution adopted by your Committee at their last meeting, I called upon Mr. P. P. Benoit, at his dwelling No. 1579c St. Hubert St., in order to find out by personal observation his state of health.

Mr. Benoit has been in the employ of the Health Department since June 1891 (17 years), part of the time as sanitary inspector and latterly as counter clerk in the general office. He gave entire satisfaction in the execution of his duties. Unfortunately since last November he had to give up work and now he is in a pitiful condition. He is suffering from tuberculosis in an advanced stage. He is emaciated, debilitated, expectorates excessively and perspires profusely at night. He has oedema of the legs and feet which almost prevents him from assuming the erect position.

There is scarcely any hope in his case for recovery. He asks for a vacation to make an attempt to recuperate his health in the country.

It is hardly necessary to state that the prognosis in his case is altogether unfavorable. His case at the moment is quite desesperate.

Respectfully submitted,

L. LABERGE,
Medical Officer of Health.

* * *

Resolved: That Ald. Lévesque and O'Connell be appointed a sub-committee to make arrangements between Messrs. Vandandaigue and Benoit and their successors similar to the arrangements made between Dr. Dazé and Dr. C. Guilbault.

2.—*Resolved:* That in view of the reports of the Sanitary Engineer now before the meeting, reports be made to Council recommending the laying of public sewers in the following streets in accordance with the provisions of Act. 544, 62 Vict., Chap. 58.

Jubilee Court between Visitation and Beaudry streets; (LaFontaine ward) Labelle street from the existing sewer to the City limits; (St. Denis ward) St. André street from the end of the existing sewer to the City limits.

3.—*Resolved:* That, in view of the reports of the Sanitary Engineer now before the meeting, reports be made to Council recommending that permission be granted to Messrs. Fraser & Viger to build a stable in Benoit St. Nos. 16-18 St. Lawrence ward; and to Messrs. Tweedie & Owens to build a stable in St. Augustin street, No 84, St. Henry ward, they having conformed to requirements of the sanitary by-laws of the City.

4.—Ald. Guay appeared before the Committee and asked that the milk brought to the City by the G. T. R. destined for St. Henri milkmen should be discharged at that point.

Submitted two petitions from milkmen asking that the distribution of milk at St. Henri be resumed.

The chairman explained that owing to a misunderstanding

tendu que le Grand-Tronc a interrompu la livraison du lait à Saint-Henri et à la Pointe Saint-Charles, et que le lait sera dorénavant livré à ces endroits, comme par le passé. Il produit une lettre de M. J. Quinlan, agent divisionnaire des voyageurs, déclarant que des ordres ont été donnés en conséquence.

5.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$200 pour l'installation d'une chaudière requise dans le service de l'inspection des aliments pour la mise en opération de l'appareil centrifuge qui sert aux épreuves.

6.—*Résolu*: De renvoyer au Médecin Officier de Santé le compte de M. F. Gagnon, pour pension de l'enfant de S.-O. Coley à la maison de refuge, avec prière de demander au père de l'enfant d'acquitter ce compte.

7.—*Résolu*: De différer jusqu'à la prochaine assemblée la prise en considération de la requête de MM. P. O. Benoit qui demande un congé à cause du mauvais état de sa santé.

8.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$25, du crédit affecté à l'inspection médicale des écoles, et d'appliquer ce montant à l'achat d'une armoire-classer pour le service des maladies contagieuses.

9.—*Résolu*: De nommer M. E.-E. Brisebois désinfecteur en remplacement de M. J.-J. Vandandaigue.

10.—*Résolu*: De nommer M. M.-D. Bourdon désinfecteur.

11.—M. l'échevin Lavallée se présente devant la Commission et demande que M. E.-E. Bernard soit réintégré dans ses fonctions.

Après délibérations il est

Résolu: Que la démission dudit employé soit confirmée.

Sur proposition de M. l'échevin Mount, il est aussi

Résolu: Que M. Pitre soit nommé en remplacement de M. E.-E. Bernard; et que M. le président, MM. les échevins Lévesque et O'Connell soient constitués en sous-commission pour lui faire subir un examen et se rendre compte de son aptitude à remplir cette position.

12.—*Résolu*: Que M. Geo. Lessard soit nommé gardien du bain de l'île Sainte-Hélène.

13.—*Résolu*: Que MM. Asselin et Perron, architectes, soient chargés de préparer les plans nécessaires pour le bain que l'on se propose d'ériger dans le Nord de la Ville.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 15 juin

M. l'échevin N. Lapointe, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

REQUETES, ETC.

1.—De la Commission des Chemins de fer, transmettant des ordres re construction d'embranchements dans certaines rues par la Compagnie du Pacifique.

2.—De la "Bell Telephone Co.", demandant la permission d'ériger des poteaux dans certaines rues.

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

3.—De membres de la colonie italienne, demandant la permission de vendre de la crème à la glace dans les rues.

Renvoyée aux Commissions de Police et d'Hygiène et de Statistiques.

4.—De M. le président de la Commission de l'Aqueduc, répondant à certaines questions posées par M. l'échevin Nault re accumulateurs.

ing, the Company had ceased to discharge the milk at Point St. Charles and St. Henri, but that now the milk would be delivered as usual at those points. He submitted a letter from Mr. J. Quinlan, District Passenger Agent, showing that orders had been issued to this effect by the Company.

5.—*Resolved*: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$200 for the installation of a boiler required for the Food inspection department in connection with the Babcock centrifugal testing apparatus, etc.

6.—*Resolved*: That the account of Mr. F. Gagnon for the board of one child of S. O. Coley, at the house of Refuge, be referred to the Medical Officer of Health and that he endeavour to get the father to pay the same.

7.—*Resolved*: That the consideration of the letter of P. P. Benoit for a vacation in view of his state of health, be deferred until next meeting.

8.—*Resolved*: That a report be made to Council asking permission to vary the sum of \$25 from the appropriation from the medical inspection of schools and to apply the same to the purchase of a card case for the contagious diseases department.

9.—*Resolved*: That Mr. E. E. Brisebois be appointed disinfecter in place of Mr. J. J. Vandandaigue.

10.—*Resolved*: That Mr. M. D. Bourdon be appointed disinfecter.

11.—Ald. Lavallée appeared before the meeting asking that Mr. E. E. Bernard be reinstalled.

After discussion, it was

Resolved: That the dismissal of the said officer be confirmed.

On motion of Ald. Mount, it was

Resolved: That Mr. Pitre be appointed to replace Mr. E. E. Bernard; and that the chairman, Ald. Lévesque & O'Connell be appointed a sub-committee to examine him as to his qualifications for the position.

12.—*Resolved*: That Geo. Lessard be appointed guardian of St. Helen's Island bath.

13.—*Resolved*: That Messrs. Asselin & Perron, architects, be appointed to prepare plans required for the proposed bath in the North end of the City.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 15th of June.

Ald. N. Lapointe, acting mayor, in the chair.
Present: Aldermen L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

PÉTITIONS, ETC.

1.—From Board of Railway Commissioners, transmitting orders re construction of spurs in certain streets by the C. P. Ry Co.

2.—From Bell Telephone Co, for permission to erect poles in certain streets.
Referred to Road Committee.

3.—From Members of the Italian Colony to be allowed to sell ice cream in the streets.
Referred to Police and Hygiene and Statistics Committees.

4.—From chairman of Water Committee, replying to certain questions put by Ald. Nault, re accumulators.

Déposée sur le bureau.

5.—De M. Téléphore Duchesneau, demandant la permission d'ouvrir une cour à bois au No 2641 de la rue St-Hubert.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

6.—De l'Association St-Jean-Baptiste, demandant que le 24 juin soit proclamé jour de fête publique.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS, il est

Résolu: D'autoriser Son Honneur le Maire à proclamer le 24 juin jour de fête publique.

7.—De M. l'échevin M. Martin, offrant sa résignation comme membre de la Commission de Police.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que ladite résignation soit acceptée.

8.—M. l'échevin Carter pose des questions *re* coût du pavage permanent de la rue Guy, entre les rues Dorchester et Ste-Catherine.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

9.—Sur proposition de M. l'échevin PRUD'HOMME, appuyé par M. l'échevin McKENNA, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de demander au Maître Général des Postes de placer le nouveau quartier Mont-Royal sur un pied d'égalité avec les autres quartiers de la Ville quant à la livraison des matières postales.

10.—Sur proposition de M. l'échevin GALLERY, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que la Commission des Finances soit priée de prendre de nouveau en considération la réclamation de MM. Hickey & Aubut pour réparations à la caserne des pompiers No 2, et de faire un rapport afin de savoir si, en justice, cette réclamation devrait être payée.

RAPPORTS

11.—De la Commission des Finances, souscrivant, jusqu'à concurrence de \$40,000 pour réparer, macadamiser et refaire la surface des rues dans toute la Ville, aux rapports de la Commission de la Voirie qui demande des crédits de (1) \$100,000 pour réparer et macadamiser les rues: (2) de \$14,000 pour réparer le pavage de la rue Notre-Dame, de la rue Lacroix à l'avenue Papineau.

12.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$4,700 pour paver la rue Charlevoix, entre les rues du Grand-Tronc et des Manufactures, en blocs de scorie au lieu de blocs de granit.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que lesdits rapports de la Commission de la Voirie, tels qu'aménagés par la Commission des Finances, soient reçus et adoptés.

13.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire au rapport de la Commission de Police, à l'effet d'acheter une certaine propriété pour y établir un poste de Police dans le quartier St-Jean-Baptiste.

Question différée à la demande de M. l'échevin Proulx.

14.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire au rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui demande un crédit de \$200 pour acheter des imperméables, etc. pour les inspecteurs d'aliments.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

15.—De la Commission des Finances, faisant certaines suggestions au sujet du rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui recommande l'acquisition de la propriété Redpath pour agrandir le parc Mont-Royal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

16.—De la Commission des Finances, recommandant, sur un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, que soit homologuée une certaine ligne, des deux côtés de l'avenue Papineau, de la rue Lagachetière à la rue Dorchester.

Laid on the table.

5.—From Telesphore Duchesneau, for leave to open a wood yard at 2641 St. Hubert St.

Referred to Fire and Light Committee.

6.—From "Association St-Jean-Baptiste," asking that the 24th of June be declared a public holiday.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GADBOIS, it was

Resolved: That His Worship the Mayor be authorized to proclaim the 24th of June a public holiday.

7.—From Ald. M. Martin, tendering his resignation as a member of the Police Committee.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That said resignation be accepted.

8.—Questions by Ald. Carter *re* cost of permanent pavement on Guy street, between Dorchester and Ste. Catherine streets.

Referred to the Road Committee.

9.—On motion of Ald. PRUD'HOMME, seconded by Ald. McKENNA, it was

Resolved: That the City clerk be requested to ask the Postmaster General that the new Mount Royal ward be put on the same footing as the other wards of the City as to the delivery of postal matters.

10.—On motion of Ald. GALLERY, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That the Finance Committee be requested to consider again the claim of Messrs. Hickey & Aubut for repairs to No. 2 fire station and to report whether in justice this claim should not be paid.

REPORTS.

11.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$40,000 to repair, macadamize and resurface streets throughout the City, in the reports of the Road Committee for an appropriation of (1) \$100,000 to repair and macadamize streets; (2) \$14,000 to repair pavement on Notre Dame street, from Lacroix to Papineau avenue.

12.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$4,700 to pave Charlevoix street, between Grand Trunk and Manufacturers street in scoria blocks instead of granite blocks.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said reports of the Road Committee as amended by that of the Finance Committee be received and adopted.

13.—From Finance Committee, declining to concur in the report of the Police Committee to purchase a certain property in St. Jean Baptiste ward for a police station.

Consideration deferred at the request of Ald. Proulx.

14.—From Finance Committee, declining to concur in the report of the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$200 to purchase rain coats, etc. for food inspectors.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the report of the Finance Committee be adopted.

15.—From Finance Committee, making certain suggestions in connection with the report of the Parks and Ferries Committee recommending to purchase the Redpath property to enlarge Mount Royal Park.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the report of the Finance Committee be received and adopted.

16.—From Finance Committee, recommending on a report of the Parks and Ferries Committee, that a certain line be homologated on both sides of Papineau avenue, from Lagachetière to Dorchester street.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

17.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire aux rapports suivants de la Commission de l'Hôtel de Ville:

(1) demandant un crédit de \$100 pour acheter des ventilateurs;

(2) demandant un crédit de \$10,481 pour réparations, etc., à l'hôtel de ville.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdits rapports de la Commission des Finances soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire au rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville qui demande un crédit de \$1,930.20 pour payer certaines réparations exécutées au Château de Ramsay par la Société de Numismatique et d'Archéologie.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Propose: Que le rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin GIROUX, propose en

Amendement: Que lesdits rapports soient renvoyés à la Commission des Finances afin de donner aux officiers de la Société de Numismatique et d'Archéologie l'occasion d'être entendus sur cette question.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: Giroux, Ward, Major, Mount, Fraser, McKenna—6.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Couture, Laviolette, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Guay, David, Roy, Lamoureux—25.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est affirmative, et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins Giroux et L'Espérance dissidents).

19.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de changer le nom de la ruelle St.-André en celui de rue Labrecque.

Question différée à la demande de M. l'échevin Couture.

20.—De la Commission de la Voirie, recommandant d'adjudger des contrats pour la construction d'égouts:

(1) rue Dufferin, à MM. Héault & Heffernan;

(2) rue St-Hubert, à la "Rexford Bishop, Limited";

(3) rue Bélanger, à M. L. Giguère;

(4) rue DeMontigny, à M. L. Giguère;

(5) rue Christophe-Colomb, à M. M. Dineen.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à M. G.-E. Forbes de se servir d'une partie des trottoirs de la rue Ste-Hélène pour fins d'éclairage.

Renvoyée à la Commission des Finances.

22.—De la Commission de la Voirie:

(1) Pour substituer de l'asphalte Limmer à la pierre bleue de New-York dans la confection du trottoir de la rue Champlain, au Nord de la rue Ontario;

(2) pour opérer le virement d'un montant de \$1,000 pour construire un trottoir en pierre bleue de New-York à l'angle Nord-est des rues Thompson et Sherbrooke;

(3) pour opérer le virement d'un montant de \$9,718, affecté à la confection d'un trottoir du côté Est de la rue St-Hubert, et pour l'appliquer à la construction d'un trottoir du côté Ouest de la rue St-Hubert.

Il est

Ordonné: Que lesdits rapports soient renvoyés à la Commission de la Voirie pour plus amples informations.

23.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de protester la "Princess Hall Co." pour empiètement sur la propriété de la Ville à l'endroit où la caserne des pompiers No 5 est érigée.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the report of the Finance Committee be received and adopted.

17.—From Finance Committee declining to concur in the following reports of the City Hall Committee:

(1) for an appropriation of \$100 to purchase ventilators;

(2) for an appropriation of \$10,481, for repairs, etc., to the City Hall.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said reports of the Finance Committee be received and adopted.

18.—From Finance Committee, declining to concur in the report of the City Hall Committee for an appropriation of \$1,930.20 to pay for certain repairs made to the Château de Ramsay by the Numismatic and Archeology Society.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. LAVALLEE,

"That the report of the Finance Committee be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. WARD, seconded by Ald. GIROUX,

"That said reports be referred back to the Finance Committee to give an opportunity to the officers of the Numismatic and Archeology Society to be heard on this matter".

The Council divided thereon:

Yeas: Giroux, Ward, Major, Mount, Fraser, McKenna—6.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Couture, Laviolette, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Guay, David, Roy, Lamoureux—25.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried, and

Resolved: Accordingly. (Ald. Giroux and L'Espérance dissenting).

19.—From Road Committee, to change name of St. André lane to that of Labrecque street.

Consideration deferred at the request of Ald. Couture.

20.—From Road Committee, recommending to award contracts for the construction of sewers:

(1) in Dufferin street, to Messrs. Héault & Heffernan;

(2) in St. Hubert street to the Rexford Bishop Limited;

(3) in Bélanger street, to L. Giguère;

(4) in DeMontigny street to L. Giguère;

(5) in Christophe Colomb street to M. Dineen.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

21.—From Road Committee, to allow Mr. G. E. Forbes to use portion of sidewalks in St. Helen St., for lighting purposes.

Referred to Finance Committee.

22.—From Road Committee:

(1) to substitute Limmer asphalt to N. Y. bluestone for sidewalk on Champlain street, north of Ontario;

(2) to vary \$1,000 to construct a sidewalk in N. Y. bluestone at North-east corner of Thompson and Sherbrooke streets;

(3) to vary \$9,718, voted for sidewalk on the east side of St. Hubert street, and apply same to construct a sidewalk on the West side of St. Hubert street.

It was

Ordered: That said reports be referred back to the Road Committee, for further information.

23.—From Fire and Light Committee, to protest the Princess Hall Co, for encroaching on the property belonging to the City where No. 5 fire station is erected.

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

24.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'accepter les soumissions de la "John McDougall Cal. Iron Works Co." pour deux accumulateurs.

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

25.—De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$12,000 pour poser des tuyaux à l'eau dans certaines rues du quartier St-Jean-Baptiste.

• Renvoyé à la Commission des Finances.

AVIS DE MOTIONS

26.—De M. l'échevin McKenna, à l'effet d'adopter un règlement *re* construction des édifices dans le quartier Mont-Royal.

27.—De M. l'échevin Nault, *re* compte de M. Bénard pour réparations à la caserne No 2.

ORDRE DU JOUR.

28.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville,

L'étude dudit règlement en deuxième lecture est reprise, et

La section 32 étant lue,

A la suggestion de M. l'échevin Lavallée, ladite section est amendée en en retranchant les mots "*dans son état primitif*", dans la 5ème ligne du deuxième paragraphe, et en les remplaçant par les mots "*bon état de réparations*" et ainsi amendée, elle est agréée.

La section 33 étant lue, elle est agréée.

M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT, *Propose:* Que la section suivante soit ajoutée après la section 33.

"La Compagnie, dans l'avenir, ne prolongera pas ses voies dans la Ville de Montréal au delà des rues sur lesquelles il lui est permis de construire ses voies par le présent règlement; mais, pour procurer aux citoyens de la Ville de Montréal un service de tramway sur les rues ou la "Montreal and Southern Counties Railroad Company" obtient des droits par la présente, et pour donner aux citoyens un service égal à celui qui est fourni par la "Montreal Street Railway Company" dans les autres quartiers de la Ville, cette dernière Compagnie sera tenue, par considération et en vertu des restrictions imposées par le présent règlement à la "Montreal & Southern Counties Railroad Company", d'intervenir dans le contrat qui doit être passé en vertu de ce règlement et consentir à exploiter son service sur les voies qui doivent être posées sur lesdites rues en conjonction avec son système actuel, et devra fournir des correspondances tel que prévu par les conditions du contrat actuellement en force entre la Ville de Montréal et la "Montreal Street Railway Company"; et la "Montreal Street Railway Company" devra payer pour ces privilèges à la Compagnie "Southern Counties Railroad" une compensation qui devra être fixée tel que prévu à la section dix (10) du présent règlement".

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Gallery, Couture, Nault et Major—4.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna—29.

Ladite proposition est ainsi négative.

M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Propose: Que le Conseil s'ajourne maintenant.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Gallery, Giroux, Couture, Nault, Major, David, Mount, Lamoureux—8.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Lavio-

lette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Guay, Roy, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna—29.

So it passed on the negative.

Alderman COUTURE then moved, seconded by Ald. NAULT

That the Council do now adjourn.

The Council divided thereon.

Yeas: Gallery, Giroux, Couture, Nault, Major, David, Mount, Lamoureux—8.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Guay, Roy, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna—24.

So it passed in the negative.

NOTICES OF MOTIONS.

26.—By Ald. McKenna, for a by-law *re* construction of buildings in Mount Royal Ward.

27.—By Ald. Nault, *re* account of Mr. Bénard for repairs to No. 2 fire station,

ORDER OF THE DAY.

28.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Montreal & Southern Counties Ry, to enter the City.

Consideration of said by-law in second reading was resumed,

And

Section 32 being read,

At the suggestion of Ald. Lavallée, the same was amended by striking out therefrom the words "*in its original condition*" in the 5th line of the second paragraph, and replacing the same by the words "*good state of repairs,*" and so amended, it was agreed to.

Section 33 being read, it was agreed to.

Ald. COUTURE then moved, seconded by Ald. NAULT, That the following section be added after section 33.

"The Company shall not hereafter extend its tracks in the City of Montreal beyond the streets upon which it is allowed to lay tracks under the present by-law, but in order to secure to the citizens of Montreal a service on the streets hereby granted to the Montreal & Southern Counties Railway Company similar to that furnished elsewhere in the City by the Montreal Street Railway Company, the last named Company shall in consideration of the restrictions hereby imposed on the Montreal & Southern Railway Company intervene in the contract to be passed in virtue of this by-law and agree to operate cars on the tracks to be laid on said streets in connection with its present system and to grant transfers thereon under the term of the contract in force between the City and the Montreal Street Railway Company, and the Montreal Street Railway Company shall pay for this privilege to the Montreal & Southern Counties Railway Company a compensation to be fixed as provided in Section 10 of this by-law."

The Council divided thereon:

Yeas: Gallery, Couture, Nault and Major—4.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna—29.

So it passed on the negative.

Alderman COUTURE then moved, seconded by Ald. NAULT

That the Council do now adjourn.

The Council divided thereon.

Yeas: Gallery, Giroux, Couture, Nault, Major, David, Mount, Lamoureux—8.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Guay, Roy, Carter, Prud'homme and McKenna—24.

So it passed in the negative.

Section 34, being then read.

lette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Guay, Roy-Carter, Prud'homme et McKenna—24.

Le section 34 étant alors lue,

A la suggestion de M. l'échevin Lavallée, le mot "quarante" est alors substitué aux mots "vingt-cinq", dans la septième ligne de ladite section, et, ainsi amendée, elle est agréée.

La section 35 étant lue, elle est agréée.

Sur ce M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée après la section 35:

"La Compagnie, dans l'avenir, ne prolongera pas ses voies dans la Ville de Montréal au delà des rues sur lesquelles il lui est permis de construire ses voies par le présent règlement."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Gallery, Giroux, Couture, Laviolette, Nault, Major, Mount et Lamoureux—8.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, O'Connell, Ward, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Guay, David, Roy, Carter, Prud'homme et McKenna—23.

La section 36 étant lue,

A la suggestion de M. l'échevin Lavallée, elle est amendée en en retranchant les mots "et qui seront applicables à toutes les autres compagnies", dans les 3ème et 4ème lignes, et, ainsi amendée, elle est agréée.

La section 39 étant lue,

Le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Guay, David, Roy, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna—28.

Contre: Couture et Major—2.

Ladite section est ainsi adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT,

Propose: Que la clause suivante soit ajoutée audit règlement:

"Ladite Compagnie paiera à la Cité de Montréal, comme compensation pour le privilège accordé, la somme de \$1.00 pour chaque voiture (char) entrant dans la Ville de Montréal, pour chaque jour de l'année."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: L.-A. Lapointe, Couture, Major, Mount et Lamoureux—5.

Contre: Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Roy, Carter, Prud'homme et McKenna—23.

Ladite proposition est ainsi négative.

M. l'échevin WARD propose alors, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, et il est

Résolu: Que la clause suivante soit insérée dans ledit règlement:

"Tous les privilèges conférés à la Cie du chemin de fer des Comtés de Sud par le présent règlement seront nuls et de nul effet dans le cas où ladite Compagnie ne terminerait pas ou n'exploiterait pas ses lignes projetées d'ici à cinq ans, conformément aux termes de sa charte."

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit règlement, tel qu'amendé, soit lu pour la deuxième fois.

M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS,

Propose: Que la règle 79 soit suspendue afin de permettre la troisième lecture dudit règlement.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Con-

At the suggestion of Ald. Lavallée, the word "forty" was substituted for the words "twenty-five" in the seventh line thereof, and so amended it was agreed to.

Section 35 being read, the same was agreed to.

Ald. COUTURE thereupon moved, seconded by Ald. NAULT

"That the following section be added after section 35:

"The Company shall not hereafter extend its tracks in the City of Montreal beyond the streets upon which it is allowed to lay tracks under the present by-law."

The Council divided thereon.

Yeas: Gallery, Giroux, Couture, Laviolette, Nault, Major, Mount and Lamoureux—8.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Guay, David, Roy, Carter, Prud'homme and McKenna—23.

Section 36 being read.

At the suggestion of Ald. Lavallée the same was amended by striking therefrom the words "and which will apply to all Companies, also" in the 5th and 6th line, and so amended, it was agreed to.

Section 37 being read, the same was agreed to.

Section 38 being read,

At the suggestion of Ald. Lavallée, the same was amended by striking therefrom the words "and which will be applicable to all other Companies", in the 3rd and 4th lines, and so amended, it was agreed to.

Section 39 being read,

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Guay, David, Roy, Carter, Lamoureux, Prud'homme and McKenna—28.

Nays: Couture and Major—2.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Ald. COUTURE then moved, seconded by Ald. NAULT.

That the following clause be added to said by-law:

The said Company shall pay to the City of Montreal as compensation for the present privilege the sum of \$1.00 for each car entering the City of Montreal, every day in the year.

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, Couture, Major, Mount and Lamoureux—5.

Nays: Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, Roy, Carter, Prud'homme and McKenna—23.

So it passed in the negative.

Ald. WARD then moved, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN, and it was

Resolved: That the following clause be inserted in said by-law.

"All the privileges conferred to the Montreal and Southern Counties Railway Company by the present by-law, shall be null and void in the event of said Company not completing and operating their proposed lines within five years in accordance with the terms of the charter."

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said by-law, as amended, be now read a second time.

Ald. J. B. A. MARTIN then moved, seconded by Ald. DAGENAIS

"That rule 79 be suspended so as to allow the third reading of said by-law."

The Council divided.

Yeas: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Con-

nell, Lavolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Lévesque, David, Roy, Mount, Carter, Prud'homme et McKenna—27.

Contre: Couture, Major et Lamoureux—3.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est alors lu pour la troisième fois.

Et sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que le Conseil s'ajourne à jeudi, le 18 du courant, à 3 heures, pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,
Sous-greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 18 juin.

M. l'échevin N. Lapointe, maire suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Robillard, L'Espérance, Turner, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Lavolette, Robinson, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme et McKenna.

1.—Avec le consentement unanime du Conseil, M. l'échevin Couture retire l'objection qu'il a faite, au cours de la dernière assemblée du Conseil, à la prise en considération du rapport de la Commission de la Voirie à l'effet de changer le nom de la ruelle Saint-André en celui de rue Labrecque, et ledit rapport est alors lu.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

ORDRE DU JOUR

2.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2e et en 3e lectures un règlement touchant l'établissement d'une bibliothèque publique,

Le Conseil procède alors à la prise en considération du dit règlement en deuxième lecture, et

La section 1 étant lue, elle est agréée.

La section 2 étant lue,

A la suggestion de M. l'échevin Lavallée, ladite section est amendée en y enlevant les mots "de la Ville de Montréal", dans la deuxième ligne, et, ainsi amendée, elle est agréée.

La section 3 étant lue, elle est agréée.

La section 4 étant lue,

A la suggestion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, cette section est amendée en y enlevant tous les mots après le mot "succursales", dans la quatrième ligne.

A la suggestion de M. l'échevin Lavallée,

Ladite section est aussi amendée en substituant les mots "la Ville" aux mots "la Commission des Finances", dans la version française, et, ainsi amendée, ladite section est agréée.

La section 5 étant lue, elle est supprimée à la suggestion de M. l'échevin L.-A. Lapointe.

La section 6 étant lue,

nell, Lavolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Lévesque, David, Roy, Mount, Carter, Prudhomme and McKenna—27.

Nays: Couture, Major and Lamoureux—3.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

And on motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City clerk for their signatures.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE,

The Council adjourned to Thursday the 18th inst., at 3 o'clock, to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 18th June.

Ald. N. Lapointe, acting Mayor, in the chair.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Robillard, L'Espérance, Turner, Bumbray, Lavallée, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Lavolette, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme and McKenna.

1.—With the unanimous consent of the Council, Ald. Couture withdrew his objection, made at the last sitting, to the presentation of the report of the Road Committee to change the name of St. André lane to that of Labrecque street, and said report was then read.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

ORDER OF THE DAY.

2.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law for the establishment of a public library,

The Council accordingly proceeded to considered said by-law in second reading and

Section 1 being read, it was agreed to.

Section 2 being read,

At the suggestion of Ald. Lavallée, the same was amended by striking therefrom the words "of the City of Montreal" in the second line thereof, and so amended, it was agreed to.

Section 3 being read, it was agreed to.

Section 4 being read,

At the suggestion of Ald. L. A. Lapointe, the same was amended by striking therefrom all the words after the word "branches" on the fourth line.

At the suggestion of Ald. Lavallée, said section was also amended by submitting the word "City" for the words "Finance Committee" in the French version, and so amended, said section was then agreed to.

Section 5 being read,

At the suggestion of Ald. L. A. Lapointe, said section was struck.

Section 6 being read,

M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE,

Propose: Qu'aucun livre, publication ou périodique ne soit reçu à la bibliothèque à moins d'avoir été accepté par un bureau de censure composé de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, Sa Grandeur l'évêque de l'église anglicane et Son Honneur le Maire de Montréal.

Ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Proulx, M. Martin, L'Espérance, N. Lapointe, O'Connell, Laviolette, J.-B.-A. Martin, Séguin, Duquette, David, Roy, Prud'homme, McKenna—14.

Contre: Clearihue, Bumbray, Mercier, Lévesque, Mount, Carter, Lamoureux—7.

Ladite proposition est ainsi négativée, le vote affirmatif de la majorité de tout le Conseil étant requis pour l'adoption de cette proposition.

M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE,

Propose: Que soit suspendue l'étude dudit règlement.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: L.-A. Lapointe, Proulx, Clearihue, L'Espérance, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, Séguin, Duquette, Lévesque, David, Roy, Mount, Lamoureux, Prud'homme, McKenna—18.

Contre: M. Martin, Laviolette, J.-B.-A. Martin,—3.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

3.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 270 concernant la Voirie,

Le Conseil procède en conséquence à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

La section 1 étant lue,

M. l'échevin N. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE,

Propose: Que les mots "au moins de 6 heures du soir à" soient biffés après le mot "illuminées", dans la 11ème ligne de la section 34, et remplacés par les suivants: "tous les soirs, du coucher du soleil à", et, de plus, que les mots "tous les jours," dans la 11ème ligne, soient retranchés, et que, ainsi amendée, ladite section 34 soit adoptée.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME, propose en

Amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite section: "Toutes les requêtes pour enseignes électriques seront sujettes à l'approbation de l'inspecteur de la Ville et de ce Conseil, et nulle demande ne sera prise en considération lorsque l'enseigne s'étendra à plus d'un pied au delà du trottoir," et que, ainsi amendée, ladite section soit adoptée.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: M. Martin, Bumbray, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Robinson, J.-B.-A. Martin, Roy, Mount, Carter, Prud'homme, McKenna—12.

Contre: L.-A. Lapointe, Proulx, Clearihue, Robillard, Turner, Mercier, Couture, Nault, Séguin, Duquette, Major, David, Lamoureux—13.

Ledit amendement est ainsi négativé.

4.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de permettre à la Compagnie de Publication du *Star* de Montréal d'établir une seconde passerelle au-dessus de la ruelle des Fortifications,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ce Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ce Conseil procède maintenant à la troisième lecture dudit règlement.

Ald. M. MARTIN moved, seconded by Ald. LAVIOLETTE.

"No book, publication or periodical shall be admitted in the library unless it be accepted by a Censorship Committee composed of His Lordship the Archbishop of Montreal, His Lordship the Bishop of the Anglican Church and His Worship the Mayor of Montreal."

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, Proulx, M. Martin, L'Espérance, N. Lapointe, O'Connell, Laviolette, J. B. A. Martin, Séguin, Duquette, David, Roy, Prud'homme and McKenna—14.

Nays: Clearihue, Bumbray, Mercier, Lévesque, Mount, Carter and Lamoureux—7.

So it passed in the negative, the affirmative vote of a majority of the whole Council, being required to adopt said motion,

Ald. MERCIER thereupon moved, seconded by Ald. LEVESQUE,

"That further consideration of this by-law be suspended."

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, Proulx, Clearihue, L'Espérance, Bumbray, Lavallée, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, Séguin, Duquette, Lévesque, David, Roy, Mount, Lamoureux, Prud'homme and McKenna—18.

Nays: M. Martin, Laviolette and J. B. A. Martin—3.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

3.—The order of the day being read for, the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 concerning streets, roads and highways,

The Council accordingly proceeded to consider said by-law in second reading, and

Section 1, being read,

Ald. N. LAPOINTE, moved, seconded by Ald. LECLAIRE,

"That the words "at least from 6 p.m. to" be struck out after the word "illuminated", in the 11th line of section 34, and to replace them by the following words: "every night from sunset to", and, moreover, that the words "every day", in the 9th line, be struck out, and that so amended, the said section 34 be adopted."

Moved in amendment by Ald. CARTER, seconded by Ald. PRUD'HOMME,

"That the following words be added to said section: "Every request for Electric signs shall be subject to the recommendation of the City surveyor and approval of this Council, and that no application be considered when the sign shall project more than 1 (one) foot over the sidewalk", and that, so amended, said section be adopted."

The Council divided on said amendment:

Yeas: M. Martin, Bumbray, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Robinson, J. B. A. Martin, Roy, Mount, Carter, Prud'homme and McKenna—12.

Nays: L. A. Lapointe, Proulx, Clearihue, Robillard, Turner, Mercier, Couture, Nault, Séguin, Duquette, Major, David and Lamoureux—13.

So it passed in the negative.

4.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law, to allow the *Star* Publishing Co. to erect a bridge over Fortification Lane,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that this Council do now proceed to consider said by-law in second reading.

Sections 1, 2 and 3 being read they were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended so that the Council may now proceed to the third reading of said by-law.

Ledit règlement est alors lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

5.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement pourvoyant à la nomination d'ingénieurs *re* conduits,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue afin de permettre au Conseil de procéder maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 étant lues, elles sont agréées. (M. l'échevin Mercier dissident quant aux sections 5 et 6).

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,
Sous-greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 22 JUIN

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS

1. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. concernant la voirie. (N. Lapointe) (17 Fév.—*imprimé.*)
2. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de nommer une Commission consultative. (Larivière.) (17 Fév.—*imprimé.*)
3. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33 *re* chiens. (Guay.) (21 Fév.—*imprimé.*)
4. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir un fonds de pension pour les employés municipaux. (Gadbois.) (21 Fév.)
5. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir une bibliothèque publique. (Mercier.) (21 Fév.—*imprimé.*)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy.) (2 Mars.—*imprimé.*)
7. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de constituer une commission d'ingénieurs *re* conduits. (Lapointe, L. A.) (2 Mars.—*imprimé.*)
8. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 *re* édifices. (Leclaire.) (2 Mars.—*imprimé.*)
9. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 344 *re* entretien des trottoirs pendant l'hiver. (Lavallée.) (2 Mars.—*imprimé.*)
10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement au sujet de l'enlèvement de la neige, par la Compagnie des Tramways. (Lapointe, L.-A.) (23 Mars.)
11. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 296, concernant les marchés. (Lévy.) (23 Mars.—*imprimé.*)

Said by-law was then read a third time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City Clerk for their signatures.

5.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law for a Board of Engineers *re* conduits,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended so that the Council may now proceed to consider said by-law in second reading.

Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6 and 7 being read, they were agreed to. (Ald. Mercier dissenting on sections 5 and 6).

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City Clerk for their signatures.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, 22nd OF JUNE

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS

1. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 *re* roads. (N. Lapointe). (17th Feby—*printed*)
2. 2nd and 3rd reading of a by-law for the appointment of an Advisory Board. (Larivière). (17th Feby—*printed*.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33 *re* dogs. (Guay). (21st Feby—*printed*)
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to establish a civic pension fund. (Gadbois). (21st Feby.)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law for the establishment of a public library. (Mercier). (21st Feby—*printed*.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Lévy). (2nd March—*printed*.)
7. 2nd and 3rd reading of a by-law for a Board of Engineers *re* Conduits. (L. A. Lapointe). (2nd March—*printed*.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 *re* buildings. (Leclaire). (2nd March.—*printed*.)
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 344 *re* care of sidewalks during winter. (Lavallée). (2nd March—*printed*.)
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law anent the removal of snow, etc., by Montreal St. Ry. (L. A. Lapointe.) (23rd March.)
11. 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 296 *re* Markets. (Lévy.) (23rd March—*printed*)

12. 1re, 2eme et 3eme lectures d'un règlement à l'effet de permettre à MM. A. E. Robert *et al* de fournir l'électricité. (Lévesque). (11 mai).

AVIS DE MOTIONS

13. *Dagenais*—Pour mettre les Inspecteurs du service de l'Incinération sous le contrôle de la Commission d'Hygiène. (26 Mai.)
14. *Martin, M.*—Pour abroger résolution *re* 3ème lecture du règlement concernant le pain. (1er Juin.)

REGLEMENTS,

15. 3me lecture d'un règlement abrogeant le règlement No. 299 *re* pain. (Martin, M.) (17 Fev—*imprimé.*)
16. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant et codifiant les règlements relatifs à l'hygiène. (*Dagenais.*) (9 Mars.)
17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50 concernant les voitures. (Proulx) (23 Mars.)
18. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les édifices sur certaines rues. (Yates). (23 Mars.)
19. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 concernant les édifices publics. (Yates.) (23 Mars—*imprimé.*)
20. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 210 concernant la Cie des Tramways. (Sadler). (30 Mars.)
21. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlements à l'effet de permettre à la Cie "Star Publishing Co." d'établir une passerelle au-dessus de la ruelle des Fortifications. (L. A. Lapointe.) (30 Mars—*imprimé.*)
22. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement codifiant les différents règlements *re* taxes. (L. A. Lapointe). (13 Avril.)
23. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 370. (Lévy). (21 Avril.)
24. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 129 *re* abattoirs. (Lévy.) (11 Mai.)
25. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pourvoyant au paiement par les compagnies d'assurance contre l'incendie, de leur quote-part des dépenses du Bureau des Commissaires des Incendies. (L. A. Lapointe.) (26 Mai.)
26. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement autorisant le gouvernement fédéral à construire une annexe au bureau de poste, audessus de la ruelle des fortifications. (L. A. Lapointe.) (18 Mai.)

RAPPORT

27. *Finances.*—Pour contribuer \$10,000 pour l'achat des champs de bataille de Québec. (8 Juin.)

MOTIONS

28. *Lévesque.*—Pour un règlement à l'effet d'établir un système d'eau à haute pression dans le quartier Ouest. (8 Juin.)
29. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 270. (8 Juin.)

REGLEMENTS

30. 1ere, 2eme et 3eme lectures d'un règlement pour permettre à J. H. Nault de poser des fils électriques. (Couture.) (13 Avril.)
31. 1re, 2me et 3eme lectures d'un règlement à l'effet d'annexer la ville de St. Louis. (Lavallée) (1er Juin.)
32. 1ere, 2eme et 3eme lectures d'un règlement à l'effet d'annexer une partie de la ville de St-Louis. (Lavallée) (1er Juin.)
33. 1ere, 2eme et 3eme lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie de télégraphe "Northern Commercial" de poser des câbles dans les rues. (Larivière) (1er Juin)

MOTIONS

34. *Carter.*—Pour nommer un agent qui sera chargé de faire les achats en général. (23 Mars.)
35. *Ward.*—Pour abroger résolution *re* gages et heures de travail des journaliers. (27 Avril.)
36. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122. (18 Mai.)
37. *Carter.*—*Re* enquête sur l'administration du département de Police. (21 Avril.)

12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Messrs. A. E. Robert *et al* to supply electricity. (Lévesque) (11th May).

NOTICES OF MOTIONS

13. *Dagenais*—To place the inspectors of the Incineration Department under the control of the Hygiene Committee. (26th May.)
14. *Martin, M.*—To repeal resolution *re* third reading of by law concerning bread. (1st June.)

BY-LAWS

15. 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 299 *re* bread. (M. Martin). (17th Feby—*printed*)
16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend and codify the by-laws concerning health. (*Dagenais.*) (9th March.)
17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 50 concerning vehicles. (Proulx.) (23rd March)
18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning buildings on certain streets. (Yates.) (23rd March)
19. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 260 *re* public buildings. (Yates.) (23rd March—*printed.*)
20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 210 *re* Montreal St. Ry. Co. (Sadler.) (30th March)
21. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Star Publishing Co. to erect a bridge over Fortification Lane. (L. A. Lapointe.) (30th March.)
22. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the different by-laws *re* taxes. (L. A. Lapointe.) (13th April.)
23. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 370. (Lévy.) (21st April.)
24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 129 *re* abattoirs. (Lévy.) (11th May)
25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to provide for the payment, by Fire Insurance Companies, of their share of the expenses connected with the Board of Fire Commissioners. (L. A. Lapointe.) (26th May.)
26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to authorize the Dominion Government to extend the Post Office over Fortification Lane. (L. A. Lapointe.) (18th May.)

REPORT

27. *Finance.*—To contribute \$10,000 for the purchase of the Quebec Battlefields. (8th June.)

MOTIONS

28. *Lévesque.*—For a by-law to establish a high water pressure system in West Ward. (8th June)
29. *Nault.*—To amend by-law No. 270. (8th June.)

Y-LAWS

30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to string electric wires. (Couture.) (13th April.)
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex the Town of St. Louis. (Lavallée.) (1st June.)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex a portion of the Town of St. Louis. (Lavallée.) (1st June.)
33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Northern Commercial Telegraph Co. to lay cables in streets. (Larivière.) (1st June.)

MOTIONS

34. *Carter.*—To appoint a general purchasing agent. (23rd March.)
35. *Ward.*—To repeal resolution *re* wages and working hours of laborers. (27th April.)
36. *Martin, M.*—To amend Rule 122. (18th May.)
37. *Carter.*—*Re* Police investigation. (21st April.)

38. *McKenna*.—Pour un règlement au sujet de la construction de bâtiments dans le quartier Mont-Royal. (15 juin).
 39. *Nault*.—Au sujet de la réclamation de M. Bénard. (15 juin).

RAPPORTS

40. *Finances et Police*.—Au sujet de l'achat d'un immeuble dans le quartier Saint-Jean-Baptiste pour y établir un poste de police. (15 juin).
 41. *Voirie*.—Pour changer le nom de la ruelle Saint-André. (15 juin).

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

38. *McKenna*.—For a by-law re erection of buildings in Mount Royal Ward. (15th June.)
 39. *Nault*.—Re claim of Mr. Benard. (15th June.)

REPORTS

40. *Finance and Police*.—Re purchase of a property in St. Jean Baptiste Ward for the erection thereon of a police Station. (15th June.)
 41. *Road*.—To change the name of St. André Lane. (15th June.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



EGOUTS

Avis aux Contribuables

Avis public est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour les égouts construits dans les rues sous-mentionnées, dans la Ville de Montréal, à savoir:

- RUE CHESTNUT, de la rue St-Antoine à 400 pieds vers le Sud.
 CHEMIN DE LA COTE ST-PAUL, de la rue Dagenais vers la rue St-Rémi, 150 pieds.
 RUE DAGENAIS, de la rue St-Rémi au chemin de la Côte St-Paul.
 RUE HOGAN, de la rue Ontario à la rue Forsythe.
 AVENUE LAURIER, de la rue Marquette à l'avenue Papineau.
 RUE NAPOLEON, de la rue Notre-Dame à la rue Duvernay.
 AVENUE PAPINEAU, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford.
 RUE ST-PAUL (maintenant rue Lenoir), de la rue St-Antoine vers le Nord, 110 pieds.
 RUE ST-REMI, de l'avenue Palme à la rue Notre-Dame.
 RUE STE-MARIE, de la rue St-Rémi au chemin de la Côte St-Paul.

sont complétés et les rôles sont maintenant déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, 13 juin, 1908.



SEWERS

Notice to Ratepayers

Public notice is hereby given that the special rolls for sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz:

- CHESTNUT ST., from St. Antoine St. southwards 400 feet.
 COTE ST. PAUL ROAD, from Dagenais St., towards St. Rémi St., 150 feet.
 DAGENAIS ST. from St. Rémi St. to Côte St. Paul Road.
 HOGAN ST., from Ontario St. to Forsythe.
 LAURIER AVE. from Marquette St. to Papineau Ave.
 NAPOLEON ST., from Notre Dame St. to Duvernay St.
 PAPINEAU AVE., from Mount Royal Ave. to Gilford St.
 ST. PAUL (now Lenoir St.) from St. Antoine St., northwards, 110 feet.
 ST. REMI ST., from Palm Ave. to Notre Dame St.
 ST. MARY ST. from St. Rémi St. to Côte St. Paul Road.

are completed and are now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his said office within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, 13th June, 1908.



Avis Public

REGLEMENT No 376

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No. 376, concernant la construction et l'exploitation par la Compagnie "Montreal and Southern Counties Railway" d'un chemin de fer électrique devant pénétrer dans la Cité de Montréal, via le pont Victoria."

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, 16 juin 1908.



Public Notice

BY-LAW No. 376

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, under the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as By-Law No. 376, concerning the establishment and operation, by the Montreal & Southern Counties Railway Company, of an electric railway to enter the City of Montreal via Victoria Bridge.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, 16th. June 1908.



Proclamation

Fête Saint-Jean-Baptiste

Le Conseil de Ville m'ayant prié de proclamer

MERCREDI, LE 24 JUIN COURANT

jour de fête publique pour que les citoyens en général puissent participer à la célébration de la fête St-Jean-Baptiste, je me rends par les présentes à cette demande avec plaisir, et j'invite respectueusement les citoyens à observer ce jour-là comme tel.

N. LAPOINTE,
Maire-suppléant.

CABINET DU MAIRE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 17 juin 1908.



Proclamation

Saint Jean - Baptiste Day

The City Council having requested me to proclaim

WEDNESDAY, THE 24th JUNE INST.

a public holiday, in order that the citizens generally may participate in the celebration of St. Jean Baptiste Day, I hereby acquiesce thereto with pleasure, and the citizens are respectfully invited to observe that day as such.

N. LAPOINTE,
Acting Mayor.

MAYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 17th June 1908.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES
HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.—a—Descript.	Prix Price.
Ste. Marie...	145906	8 juin 1908.	4 juin 1908	R. Dufresne	C. Dufresne	176-604, 605 & 606...	6570	371 à 375 5e Ave & Masson.....	B & L	\$ 850 00
Hochelaga	145907	8 " "	5 " "	Vve F. X. Perrault	J. Barbeau	29-717	2500	425 Cuvillier.....	B	500 00
St. Denis	145918	8 " "	3 " "	Dme J. A. Jarry	S. D. Vallières	339-475E	2060	Marquette	L	300 00
St. Gabriel	145938	9 " "	6 " "	R. Gordon & al	D. Gordon	2586		774 à 776 Charlevoix....	B	Droits.
do	145939	9 " "	1 " "	W. Glennon & al	J. Montpetit	P. 2615	32-3	do	L	Exchan-ge.
do	do	9 " "	1 " "	J. Montpetit	W. Glennon & al	P. 2616	34-8	do	L	do
Hochelaga	145945	9 " "	3 " "	C. O. Gravel	T. Ducharme	31-184 & 185	4048	22 à 24B Cuvillier	B	8200 00
St. Henri	145960	9 " "	3 " "	E. M. Berliner	La Cité de Montréal	P. 1616	2383	Lenoir	L	714 90
Duvernay	145962	9 " "	14 mai "	W. Méthot	J. H. Kennedy	Pts 10-150, 151 & 152	2880	1008 à 1012 St. André & 304 Rachel....	B	1 00 & consid.
Hochelaga	145968	9 " "	6 juin "	C. C. Deguise	J. Landry	50-289	2250	1062 à 1070 St. Germain ..	B	43 00 & consid.
St. Denis	145970	9 " "	6 " "	P. Simard	J. Michaud	2629-55, 56 & 57	6000	Létang	B	350 00
do	145980	9 " "	9 " "	D. Gilbert	G. A. Bélanger	8-706	5215	Labelle	L	700 00
St. Henri	145983	10 " "	9 " "	The R. E. Pringle Co., Ltd.	A. Pringle	941-82 à 91, 941-109 à 118.	44094	11... Albert	B	45000 00
St. Denis	145988	10 " "	9 " "	J. Bennett	E. A. Rouleau	211-35 & 36	2565	Papineau	L	550 00
do	146000	10 " "	9 " "	J. Galarneau	Rvd V. J. Decarie	488-228 à 230	8550	Boyer	L	4900 00
do	146003	10 " "	15 avril "	De W. Campbell	B. B. Mitchell	5-441 & 442	6250	1952 C. Colomb	B	3500 00
St. Henri	146017	10 " "	4 juin "	O. Gauthier	A. Trudel	1842	2928	21 à 23 St. Philippe ..	B	2650 00
St. Marie	146018	10 " "	30 mai "	P. Oliver	J. W. Wood	172-1847	1950	6e Ave	L	160 00
St. Denis	146026	10 " "	27 " "	J. L. Chevalier	J. C. Chevalier	7-648	2689	1879 St. Hubert	B	1400 00
Hochelaga	146029	11 " "	28 " "	Suc. Hy Hogan	E. Janelle	148-2191	2062	Hogan	L	235 07
St. Denis	146036	11 " "	10 juin "	J. B. O. Bourassa	J. A. Mailhat	211-97 & 98	2320	Papineau	L	900 00
St. J. Bte	146943	11 " "	9 " "	Ve E. Duberger	S. Wagner	P. 414	3317	1381 à 1386 St. Laurent & 187 à 187a Mitcheson....	B	9250 00
St. Henri	146057	11 " "	5 " "	L. Lapierre	A. Viau	1704-305	2500	36 à 40 Palm	B	4100 00
do	146059	12 " "	6 " "	A. Walker	D. Campeau	P. 941-249, P. 941-250	2302	Brewster	L	933 57
St. Denis	146071	12 " "	2 " "	J. E. Molson	J. A. A. Bélanger	208-1952	5688	Côte de la Visi- tation	L	600 00
St. Henri	146074	12 " "	1 " "	E. St. Pierre	F. Bissonnette	1231-4, 1232-4, 1233-4, 1246-1 & 2, 1247-1 & 2, 1248-2 & 3, P. 1230-4 & 1231-5	5225	St. Antoine	L	14200 00
St. Denis	146075	12 " "	11 " "	J. Abel	E. Blanchard & al	8-632	4200	Huntley	L	1100 00
Hochelaga	146076	12 " "	22 mai "	E. Lefebvre de Belle- feuille	I. Denis & al	41	4050	Notre Dame	L	1500 00
St. Denis	146082	12 " "	10 juin "	Vve S. Bleignier dit Jarry	H. Lemay	490-346	1750	St. André	L	160 00
do	146092	12 " "	10 " "	A. L'Écuyer	A. Dubois	7-916	2750	Labelle	B	3000 00
St. Gabriel	146099	12 " "	10 " "	J. E. Hayden	Wid A. Pearson	P. 3149	2256	620 à 622 Wellington....	B	4000 00
St. Denis	146100	12 " "	8 " "	W. G. Ross	C. F. A. Cray	1-94 & 95	2280	Marquette	L	150 00
St. J. Bte	146103	12 " "	1 " "	Dme L. Frankel	D. Bartel & al	P. 115	1406	427 à 429 Colonial Ave .	B	2650 00
Hochelaga	146112	13 " "	1 " "	Est. H. Hogan	N. Lafond	148-2476	2000	Hochelaga	L	216 00
St. Denis	146133	13 " "	10 " "	La Communauté de biens de l'Instruc- tion Chrétienne	A. Frenette	339-361	2575	Fabre	L	572 00
do	146134	13 " "	10 " "	The P. A. Land Coy.	A. Labelle	488-26B & 27B	4000	St. André	L	300 00
St. Henri	146141	13 " "	12 " "	H. Fass	Dme F. Lauzon	1674-18A	2365	Cazalais	L	6500 00
St. J. Bte	146143	13 " "	12 " "	A. Riopelle	W. Lalonde	15-883	1440	655 à 657 Sanguinet	B	2800 00

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

St. Laurent	72163	8 juin 1908.	30 mai 1908	De W. McLachlan	A. Christie	44-37-3, 44-38-1	2271	133 Park Ave...	B	4500 00
do	72169	9 " "	29 " "	The Royal Trust Coy	J. A. & R. E. Caron	177	3877	220 Sherbrooke.. 614 à 624	B	6759 00
do	72170	9 " "	29 " "	do	D. Sperber	½ N. O. 7	11280	St. Urbain..	B	9000 00
St. Louis	72171	9 " "	1 juin "	H. Joseph	S. Berling	733	3832	Sanguinet..	B	4250 00
Papineau	72174	9 " "	20 mai "	J. B. Nsp. Lapointe	De P. L. W. Dupré	1224-17 à 20	8330	DeLorimier	L	4165 00
St. Louis	72175	9 " "	1 juin "	De O. Amiot	A. Lemieux	849	2295	377½ à 379c St. Dominique	B	4000 00
St. Laurent	72180	10 " "	6 mai "	Jas. Harper et al	Fraser Viger & Co Ltd	441	8577	16 à 18 St. Philippe..	B	1 00 & consid.
do	72181	10 " "	26 " "	The Wesleyan Theo- log. College	I. Ganser	P. 256	2170	37 à 37a Balmoral	B	2750 00
do	72182	10 " "	26 " "	do	De Max. Bruker	P. 256	2151	39 à 39½ do	B	2750 00
St. Louis	72184	10 " "	9 juin "	De J. W. Harris	A. W. Brown	P. 19	5513	7 Ste. Elizabeth	B	12000 00
Papineau	72185	10 " "	5 " "	P. Cantin	C. D. S. Lovis	943	2750	266 Panet	B	2800 00
St. Marie	72195	11 " "	2 " "	The Mont. Loan & Mortgage Coy	Is Henry Sr	1318	3280	214 à 224 Larivière	B	2805 00
do	72196	11 " "	2 " "	L. Henry Sr	E. Pean	1318	3283	do	B	6700 00
do	72198	11 " "	10 " "	Dlle J. A. Davie	Jos. Laporte	1462-3	1600	Fullum	L	800 00
Papineau	72199	11 " "	8 " "	A. N. Roy	Wm Kelly	1157	4058	Gain	L	800 00
do	72200	11 " "	8 " "	Wm Kelly	C. H. Catelli	1157	4056	do	L	850 00
St. Laurent	72204	12 " "	11 " "	De M. Bailly	J. S. Silverman	P. 110-7	1844	96 Prince Arthur 595 à 601	B	7000 00
St. Marie	72205	12 " "	28 mai "	I Denis et al	E. L. de Bellefeuille	1292-18 & 19	4650	DeLorimier....	B	7400 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.— Description	Prix. Price.
Centre..... St. Georges.	145645 145647	8 juin 1908. 8 " "	12 mai 1908 29 " "	Suc. Hon. R. Préfontaine..... Suc. T. D. Hood.....	J. M. Wilson. Ve G. R. Ward.....	151..... 1833.....	2986 6360	73 à 75 St. Jacques..	B B	Consid. Consid.
do	145650	9 " "	8 juin "	G. H. Featherston.....	J. Applegath.....	1458-6.....	2655	159 University..	B	75000 00
do	145638	11 " "	6 " "	Count F. Mazza.....	O. Mariotti.....	610-E.....	8300	477 à 479 Ste. Catherine W.	B	16000 00
do	145659	11 " "	6 " "	C. Mariotti.....	R. Commissaris d'Ell. Emigrazione in Roma.	610-E.....	8300	69 Osborne.....	B	& consid. 16000 00
St. Joseph...	145664	12 " "	10 " "	J. F. Edwards.....	J. F. Burton.....	466-43.....	2706	do 202 à 204 Versailles..	B	6500 00

a { B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.
Par A. SAUVÉ.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 18 juin 1908.

Issued during the week ending the 18th June, 1908.

Date.	No. du Permis. a Permit Number	Endroit.—Location		Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Résidence Residence	Genre. Description.	Coût. Cost.
		No.	Rue.—Street.					
Jun 11	801 R.	1878	St. Jacques	St. Henri	Leroux Ed.	17 Pl. Guay	3me cl.	300 00
" 11	802 N.		Lasalle	St. Denis	Labelle I.	40a Brebeuf	"	2000 00
" 11	803 R.	335	Montcalm	LaFontaine	Deslongchamps M.	337a Montcalm	"	80 00
" 11	804 R.	510	Rivard	St. J. Bte	Roy D. & A.	Côte St. Paul	"	75 00
" 12	805 R.	248	Dorchester E.	St. Louis	Legit M.	323 Cadieux	"	3000 00
" 12	806 N.	arr. 96	St. Félix	St. Joseph	Charbonneau Mrs A.	304 St. Hubert	"	250 00
" 12	807 N.	17	Joliette	Hochelaga	Sheridan M.	491 Aylwin	"	350 00
" 12	808 N.		Phillips Pl	St. Georges	Hart Mfg Co.	17 Pl. Philipps	"	150 00
" 12	809 N.	543	St. Ambroise.	St. Henri	Laplante J. A.	543 St. Ambroise	"	5000 00
" 12	810 R.	2245	St. James	St. Denis	McDougall Alex.	296 Stanley	"	50 00
" 13	811 N.	451	Gilford	St. Denis	Chagnon Ed.	451 Gilford	"	2000 00
" 13	812 R.	645	St. Hubert	St. Jacques	Chopin U.	645 St. Hubert	"	500 00
" 13	813 N.		St. Antoine	St. Joseph	Toronto Type Foundry Co	St. Antoine	2me cl.	13500 00
" 15	814 N.		Wurtele	Hochelaga	Dagenais Jos.	407 Papineau	3me cl.	1000 00
" 15	815 N.		Dorion	Papineau	Beaulieu I.	DeLorimier	"	3750 00
" 15	816 N.		East DeMontigny	Ste. Marie	Lessard Theo.	168 St. Hubert	"	3750 00
" 15	817 N.							
" 15	818 N.							
" 15	819 N.							
" 15	820 N.							
" 15	821 N.							
" 15	822 N.							
" 15	823 N.							
" 15	824 R.		Wurtele	Hochelaga	Quellette S.	28 Nantel	"	13000 00
" 15	825 R.	32-36	Cadieux	St. Louis	Marsan J. A. dit Lapierre	17 St. Jacques	"	3600 00
" 16	826 N.		Young	St. Anne	Furlong Wm.	100 Young	"	1000 00
" 16	827 N.		Mance	St. Lawrence	Baugh E. L.	107 St. James	"	2200 00
" 16	828 N.		do				"	6000 00
" 16	829 N.		Lasalle	St. Denis	Boulanger A.	1149 St. Hubert	2me cl.	1500 00
" 16	830 N.		Huntly		Lachapelle E.	1003 Cadieux	3me cl.	300 00
" 16	831 N.	arr. 213	Ste. Elizabeth	St. Louis	Massicotte O. H.	380 St. Hubert	"	2000 00
" 17	832 R.	86	St. Félix	St. Joseph	Colucci D.	591 Coloniale	2me cl.	400 00
" 17	833 N.		DeFleurimont	St. Denis	Fortier Jos.	Papineau	3me cl.	600 00
" 17	834 R.	34	Emery	St. Louis	Jutras O.	705 St Denis	"	1300 00
" 17	835 N.		Gallery square	Ste. Anne	Gallery Daniel	490 Notre Dame W.	"	
" 17	837 N.						"	
" 17	838 N.						"	
" 17	839 N.		Duquette	Hochelaga	H. L. Brown	229 Joliette	"	7000 00
" 17	840 N.				Paquet Geo.	431 Aylwin	"	2000 00
" 17	841 N.		C. Colomb	St. Denis	Larose W.	626a Chambord	"	3200 00
" 17	842 N.				Lacroix Alf.	375 Mont Royal	"	6400 00
" 17	843 N.						"	4000 00
" 17	844 N.		St. Hubert		Murray A. C.	1840 St. Hubert	"	

a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Inspecteurs des Edifices.—Inspector of Buildings.
Par A. D.